

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 10 octobre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2002 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE:..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES SCIENTIFIQUES DE L’IREQ

JEAN-MARC PELLETIER, RÉAL REID 3

GREENPEACE

STEVEN GUILBEAULT 21

REPRISE DE LA SÉANCE 31

ENVIRONNEMENT JEUNESSE

RENÉ COIGNAUD, LUC PARLAVECCHIO 31

ASSOCIATION DE L’INDUSTRIE ÉLECTRIQUE

MICHEL DUBEAU, JACQUES MARQUIS 39

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC

DANIEL CHARRON, PAUL ARTHUR HUOT, FRANCIS LACOMBE 51

LÉO DONALD LACHAÎNE 61

REPRISE DE LA SÉANCE 65

MOUVEMENT AU COURANT

JOHN BURCOMBE, JACQUES RUELLAND 65

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE

JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE 80

DROIT DE RECTIFICATION

MACKY TALL 87

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette quatrième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet de centrale à cycle combiné du Suroît.

10 Je suis Nicole Boulet et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique. Je suis accompagnée de messieurs Donald Labrie et Jacques Pelletier, commissaires.

15 Je vous rappelle que le mandat de tenir une enquête et audience publique sur le projet a été confié au BAPE par le ministre d'État à l'Environnement. Nous avons tenu ici même les 9, 10 et 11 septembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

20 Alors, ce soir, la Commission est accompagnée d'une équipe composée de trois analystes, soit mesdames Isabel Bernier-Bourgault et Julie Cyr, et monsieur Guy Fortin, qui sont à ma gauche; de madame Ginette Giasson, coordonnatrice de la Commission, ainsi que de madame Louise Bourdages, conseillère en communications, qui vous ont accueillis ce soir et qui sont disponibles pour répondre à vos questions à l'arrière de cette salle.

25 La Commission est également assistée d'une équipe du Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration. Ce sont messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier. Enfin, madame Lise Maisonneuve est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous les propos des séances de cette deuxième partie d'audience.

30 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE pour le bénéfice de tous les citoyens depuis le début de la période d'information resteront ouverts jusqu'à un mois après que le rapport ait été rendu public.

35 En plus des documents issus de la première partie d'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne sont pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience, quand elles seront disponibles, seront déposés dans tous les centres de consultation au cours des jours qui suivent les séances. Les versions électroniques de ces documents seront aussi accessibles sur le site internet de la Commission.

40 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet sera également rendue publique dans les centres de consultation. Je vous rappelle que ces centres sont situés à la Bibliothèque municipale Dominique-Julien, de même qu'à l'Hôtel de ville de Beauharnois. Le dossier est également disponible à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec.

45 Enfin, l'ensemble du dossier est encore disponible dans cette salle pour toute la durée de cette deuxième partie. Vous pouvez le consulter en vous adressant soit à madame Giasson ou à madame Bourdages. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

50 Permettez-moi maintenant de vous expliquer le déroulement des séances de cette deuxième partie. Les personnes et groupes qui ont signifié à la Commission leur intention de présenter un mémoire seront appelés à venir présenter leur position selon un ordre que nous avons convenu avec eux.

55 Alors, tel qu'entendu avec chacun des interlocuteurs, la présentation ne doit pas dépasser dix minutes et je serai très stricte à cet égard.

60 Suite à chacune des présentations, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants afin de bien les comprendre. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position.

65 Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet. Elle s'intéresse aussi aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains aspects du projet. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la Commission.

70 À la fin de chaque séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur, aux requérants de l'audience, aux personnes-ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par les propos tenus de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant la séance de ce soir, et non pas des opinions.

75 Alors, si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance d'informations qui ne sont pas exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre à l'arrière auprès de madame Bourdages.

80 Ainsi, à la fin de chacune des séances, j'inviterai la ou les personnes qui se sont inscrites à corriger les faits erronés. Lorsqu'une personne utilise le droit de rectification, ses propos doivent être brefs et factuels. Ce n'est pas un débat.

85 Après cette deuxième et dernière partie publique, la Commission exprimera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous, ce soir, n'est pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre au ministre de l'Environnement une appréciation environnementale et sociale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent

à l'audience publique. Le rapport sera remis au ministre, au plus tard le 3 janvier 2003. J'ajoute
que le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique de la procédure, le ministère de l'Environnement
procède à sa propre évaluation environnementale, et c'est à la lumière des deux évaluations que
le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le
projet, et à quelles conditions, appartient au Conseil des ministres du gouvernement du
Québec.

Afin d'assurer le respect de tous les participants de cette séance, les manifestations
d'approbation ou de désapprobation ne sont pas acceptées. Il est évidemment défendu de
fumer dans la salle et j'apprécierais que les téléphones cellulaires demeurent fermés.

Alors, nous allons débiter la présentation des mémoires. Alors, j'inviterais messieurs
Jean-Marc Pelletier et Réal Reid du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Bonsoir, madame la présidente! Mon nom est Jean-Marc Pelletier, président du SPSI,
le Syndicat des ingénieurs et chercheurs du centre de recherche d'Hydro-Québec.
M'accompagne ce soir, monsieur Réal Reid...

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. JEAN-MARC PELLETIER :

... un jeune retraité, un ex-chercheur il n'y a pas si longtemps. Malheureusement,
monsieur Jocelyn Millette, un expert en économie d'énergie et efficacité énergétique, un type de
Shawinigan, fort connaissant au demeurant, n'a pas pu se déplacer pour se joindre à nous, ce
soir. On essaiera quand même de couvrir cet élément-là de notre présentation.

Évidemment, madame la présidente, dans la mesure où le temps nous est compté, je
pense que c'est un fait de la vie, mais c'est encore plus vrai ce soir, rapidement, le SPSI, 300
chercheurs et ingénieurs dans tous les domaines de la chose électrique, production, transport,
distribution, économie, efficacité d'énergie. Il y a encore des gens, quelques-uns, très peu,
qui oeuvrent dans le domaine de l'éolien encore à l'Institut de recherche, donc, on couvre tout le
spectre de ces activités-là de l'électricité.

Et, évidemment, mon nom est Jean-Marc Pelletier, ingénieur électrique,
électrotechnique, plusieurs choses, maîtrise en haute-tension et réseau électrique. J'ai un
curriculum à Hydro-Québec assez -- j'ai fait plusieurs emplois, notamment le SWAT Team
Technic d'Hydro-Québec quand il y a des problèmes sur les réseaux de transport, bref.

Et, en ce qui concerne mon collègue Réal Reid, ici, c'est ce que j'appellerais un 3 pour 1, c'est-à-dire que monsieur Reid a cette qualité d'être une des grandes sommités dans le domaine de l'éolien au Québec, il est fort connu. Il a oeuvré pendant 20 années dans ce domaine d'activité là. Mais, également, monsieur Reid a travaillé chez Pratt dans les domaines de la combustion, le design des turbines, donc toutes les questions de pollution ou d'efficacité de carbone. Il est en mesure de se prononcer ou donner des indications à la Commission à cet égard-là. Et, troisième bénéfice à la chose, a travaillé au ministère de l'Environnement, au gouvernement fédéral. Donc, il est également connaissant dans ces matières.

On va immédiatement débiter par la présentation des éléments, des faits saillants de notre mémoire. Évidemment, une centrale de 900 MW, je tiens à le rappeler, madame la présidente, parce qu'on parle tout le temps de 800 MW, mais le permis demandé par Hydro-Québec est pour 900 MW, avec un facteur d'utilisation de 92 %, on parle de 7,2 TWh, à ce moment-là, et non pas 6, quelque, tel qu'il est allégué.

Un coût de construction de 550 M\$, ça, c'est connu. 64 le kilowattheure pour l'énergie qui est produite de cette centrale-là. Évidemment, une augmentation des gaz à effet de serre de 2.8 %, ce qui équivaut, selon nos calculs, à tout près de 700 000 véhicules automobiles d'ajoutés par année dans le parc automobile et chacune parcourant 20 000 kilomètres par année. Donc, on est très, très loin du 30 000 véhicules qui a été allégué ou soutenu par le proposeur jusqu'à maintenant. En fait, c'est au moins un ordre de grandeur, sinon beaucoup plus que ça. Donc, on parle de 600-700 000.

Cette centrale-là, en termes de GES, en termes de pollution, on parle d'un ajout l'équivalent de 600 à 700 000 véhicules automobiles par année qui seraient ajoutés au Québec en termes de pollution.

Nécessité du projet. Il est allégué par Hydro-Québec que le projet vise à profiter des opportunités qui existent sur les marchés et également à répondre aux besoins à venir du Québec.

On va tenter de répondre, de cerner ces deux éléments-là, parce qu'il y a beaucoup de flou là-dedans. On parle d'opportunités. On parle de répondre aux besoins futurs du Québec. En fait, en lisant la documentation, les communications de presse et tout, et tout, on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de flou entourant cela. Je pense qu'il est nécessaire de remettre les pendules à l'heure et de préciser certaines choses.

C'est une centrale de base, selon la qualification qu'on en a. Dès qu'une centrale a un facteur d'utilisation qui est en haut de 60%, 70 %, c'est une centrale qui opère à plein régime presque tout le temps. Donc, c'est ce qu'on appelle dans le jargon d'Hydro-Québec une centrale de base. Elle n'est pas là pour répondre à des besoins de pointe, que ce soit de la fine pointe, comme les centrales, comme La Citière, ainsi de suite, ou Cadillac, ou encore des centrales de pointe comme Tracy. Tracy est une centrale thermique, mais qui ne peut pas être démarrée

ou en opération avant 48 heures. Donc, Tracy est une centrale de pointe, mais ce n'est pas une centrale de fine pointe. Évidemment, à cause des coûts de production, ce n'est pas une centrale de base, c'est beaucoup trop cher le coût de production de Tracy.

Donc, le Suroît entre dans la catégorie des centrales de base, à cause de son facteur d'utilisation.

Parlons un peu, Hydro allègue au niveau des opportunités, au niveau des marchés d'exportation. Touchons un peu ce segment-là, madame la présidente. Je voulais simplement vous donner des pistes, ce soir, des pistes d'éléments que, nous, on voit, qu'on constate, pour alimenter votre réflexion à cet égard-là.

Évidemment, si on parle d'exportation, on parle d'augmenter les exportations. Je vous rappelle que – bien, cela, d'ailleurs, est même soutenu par Hydro-Québec – qu'il existe des limites au niveau des capacités de transiter ou d'échanger de l'électricité avec les réseaux voisins. Même si les interconnexions dont dispose Hydro-Québec sont de l'ordre de 7 500 MW, ce qui, en soit, est un chiffre assez fort important, le problème se situe principalement du côté américain.

Il faut savoir qu'au Québec, le réseau de transport, il est très robuste, très maillé, très développé à cause de circonstances particulières. Ce n'est pas le cas au niveau des réseaux américains. Et, donc, les bouchons d'étranglement se retrouvent au niveau des réseaux américains, ce qui limite nos possibilités d'exportation.

À cet égard, madame la présidente, j'aimerais également ajouter, on a certains témoignages dans notre mémoire, mais peut-être souligner, ce problème au niveau des exportations est également soutenu par un monsieur qui s'appelle monsieur Darrel Bishop. Ça, c'est un expert qui a été amené en preuve par New Brunswick Power, Énergie Nouveau-Brunswick, au moment où cette entreprise-là a demandé la permission de remettre en service, de remettre en état la centrale de Coleson Cove, qui est une centrale au mazout, ainsi que la centrale de Pointe Lepreau.

Donc, Énergie Nouveau-Brunswick a dû présenter des témoins, des experts et monsieur Bishop est venu justement souligner le fait qu'un des problèmes -- je vous cite ici ce qu'il a dit:

*The quantity of electricity that can be exported to New England...
on parle du Nouveau-Brunswick,
... and the price that NB Power receives for export electricity are both dependant on the
capacity of the interconnecting transmission. Transmission limitations will, from time to time,
limit a quantity of economic energy from generation in New Brunswick and Maine from reaching
load in southern New England. In such situation, prices for New Brunswick Energy may be
lowered in a clearing price in southern New England.*

Donc, essentiellement, ce que dit ce monsieur-là, il y a des problèmes au niveau des interconnexions, des réseaux de transport au niveau américain, et dans le cas du Nouveau-Brunswick, et dans notre cas également à nous, ça limite la possibilité d'avoir des prix intéressants sur les marchés qui sont d'intérêt pour nous. On parle de Boston, on parle de New York.

Donc, ça, c'est au niveau des problèmes de transmission qui existent sur les réseaux américains. Hydro-Québec a les mêmes problèmes, madame la présidente.

Parlons des perspectives économiques en ce qui concerne les marchés d'exportation. Évidemment, c'est une source de plus grands profits pour Hydro-Québec et ça, il ne faut pas en disconvenir. C'est fort intéressant et pourquoi ne pas en profiter quand l'opportunité est là?

Je vous rappelle que, historiquement, Hydro-Québec a toujours fait entre 600 et 750 M\$ de bénéfice par année. Ça, c'était valable jusqu'en 99. Sauf 96 qui était un cas d'espèce. Mais, historiquement, c'était toujours le profit d'Hydro-Québec. Je vous rappelle que dans le *Plan stratégique* 98-2002 d'Hydro-Québec, elle prévoyait, en 99 – je vous livre des chiffres, ici – donc, en 99, un bénéfice de 1,1 G\$; en 2000, un bénéfice de 1,35 G\$; 2001, 1,45 G\$; et, en 2002, 1,85 G\$. Ça, c'était les projections qu'Hydro-Québec faisait en 98 au niveau du marché d'exportation, le bénéfice qu'elle escomptait globalement, dû entre autres aux activités d'exportation.

En réalité, en 99, au lieu d'être 1,1 G\$, il a été de 906 M\$; en 2000, 1 G\$ au lieu de 1,35 G\$; et, en 2001, 1,1 G\$ au lieu de 1,45 G\$. Qu'est-ce que ceci nous dit, madame la présidente? Et, essentiellement, le marché américain, il est intéressant, il est là, il faut en profiter. Mais il n'est pas aussi intéressant, aussi mirobolant qu'on a voulu le laisser croire dans le passé.

Le marché, actuellement, est en train de se stabiliser. Il y a eu une déréglementation du côté américain. Il y a eu déséquilibre entre l'offre et la demande. Il y a des entreprises qui se sont employées à combler ces besoins, cette disproportion-là, notamment la compagnie Calpine. Je pense qu'on va en entendre parler de plus en plus au Québec. Moi, je la suis depuis déjà un certain temps.

Calpine, qui est une entreprise qui fabrique des centrales d'électricité au gaz naturel, en 2002, cette entreprise a mis en service 15 200 WM de centrales, uniquement en 2002. Et, elle a actuellement, en ce qu'ils appellent, eux autres, le *hot standby*, des centrales presque finalisées, qui sont presque prêtes à être mises en service dès que le marché va être intéressant, et elle a en *hot standby* 15 100 MW de nouvelles centrales prêtes à être mises en service dans le réseau américain.

Et, ça, c'est des centrales, madame la présidente, qui peuvent être localisées partout, là où la demande se fait sentir. Évidemment, ça donne un avantage à des entreprises de cette nature-là par rapport à Hydro-Québec un projet chez nous. C'est que, comme les centrales sont

localisées près des endroits de consommation, il n'y a pas de tarif de transport d'électricité qui est sous-jacent et il n'y a pas les pertes importantes qu'Hydro-Québec connaît au niveau du transport d'électricité sur son réseau de transport.

Évidemment, de plus en plus le prix de l'électricité aux États-Unis va être basé sur le gaz naturel. C'est ce que prétend et c'est ce que je soutiens, c'est ce que supporte monsieur Bishop dans son témoignage à la Régie du Nouveau-Brunswick. Et, évidemment, je le disais, les centrales sont installées près des points de consommation. Ça donne un net avantage aux compétiteurs d'Hydro-Québec, eu égard au marché des Américains. Il faut que j'accélère, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît. Il vous reste à peu près une minute.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Oh! mon Dieu! Donc, au niveau de l'exportation, madame la présidente, vraiment, ça n'a pas été démontré la rentabilité de ce projet-là.

Pour les besoins du Québec, il y a quatre options et, ça, on pourra plus les explorer au niveau des questions-réponses. D'abord, l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie. Ça, je pense que c'est la première chose qu'on doit favoriser.

La deuxième: l'utilisation des interconnexions et de nos capacités de stockage. On peut acheter à très bon prix, à des moments dans l'année ou dans les moments du jour – c'est illustré dans notre mémoire, vous avez des graphiques qui sont là à cet effet-là – donc, un vecteur très, très, très intéressant.

La filière éolienne, mon collègue Réal va vous en discourir quelque peu, une filière très, très intéressante. Et, il y aura, finalement, les grands ouvrages hydroélectriques, c'est un vecteur très intéressant.

LA PRÉSIDENTE :

Disons que je vous donne à peu près une minute pour nous brosser un tableau. On ira de questions, par la suite.

M. RÉAL REID :

Disons que la filière éolienne, évidemment, est en croissance de 30 % par année dans le monde actuellement. On parle d'un 24 000 MW installé à la fin de 2001 et plus de 6 000 MW installés en 2001. Parce que c'est une technologie qui a fait ses preuves. Les machines ont déjà démontré leur 20 ans d'opération.

310 Les coûts sont très intéressants. Si on regarde ce qui est intéressant, les calculs qu'on a faits sont basés sur des faits qui sont des chiffres qui sont obtenus de l'Espagne, avec la ressource éolienne québécoise, ce qui nous donne un coût qui est inférieur à ce que le Suroît promet.

315 La question de marier l'éolien avec l'hydraulique est naturel. Il faut que ce soit fait avec le producteur Hydro-Québec. Et puis ça donnerait, en somme, si vous voyez dans les deux dernières annexes de notre document où on a résumé un peu, on a fait une analyse basée sur 20 ans, on arrive avec un coût inférieur d'à peu près 1,5 G\$.

320 Au point de vue environnement, il n'y a pas d'émissions de CO₂. Donc, on évite le CO₂. Et puis les délais de réalisation, l'expérience américaine montre que c'est de 18 à 24 mois, incluant une évaluation de la ressource et l'obtention des permis.

325 Ça fait que, en conclusion, on pourrait faire la même quantité d'énergie avec le même support en puissance avec l'éolien, jumelé à l'hydraulique, ce qui nous donnerait une économie de 1,5 G\$ sur 20 ans, qui créerait de 4 à 6 000 emplois et qui ne polluerait pas.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

330 En conclusion de la conclusion, madame la présidente, vous comprendrez qu'on ne supporte pas ce projet-là parce que, autant pour les besoins à venir au Québec, il y a des vecteurs, il y a au moins quatre vecteurs fort intéressants. Et, pour ce qui est des marchés d'exportation, il y a beaucoup de points d'interrogation. Voilà.

335 **LA PRÉSIDENTE :**

340 Merci. Puisque vous parliez d'énergie éolienne, monsieur Reid, qu'est-ce qui empêche le développement de cette filière énergétique, actuellement, au Québec? Est-ce que le tarif de l'électricité, la grille tarifaire n'est pas un handicap? Le tarif n'est pas un incitatif à la construction des centrales? Est-ce que ça se peut?

M. RÉAL REID :

345 C'est évident que si on payait 20¢ le kilowattheure, on aurait un paquet de promoteurs, demain. Mais si le travail est fait comme il faut, comme il a été fait en Espagne, avec un fort contenu local, puis qu'il était financé par le producteur d'électricité -- parce que ça, il y a des rapports -- on parle de Wiser and Kahn aux États-Unis, je pense qu'on les a cités -- qui montrent que si c'est fait par la compagnie d'électricité, à cause de leur période de financement, une compagnie d'électricité finance sur la durée du projet, alors qu'un privé va devoir financer une machine qui a une vie de 20 ans, sur 12 à 15 ans, ça fait que les paiements annuels sont moins élevés.

350

355 Ça fait que si on le fait sur cette base-là, à partir des coûts de machines qui se sont
vendues en Espagne, avec les vents du Québec, on obtient un coût de 4,44 du kilowattheure.
On parle d'un coût, là, pas d'un prix qui inclurait des profits à un promoteur, etc.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

360 Vous dites dans votre mémoire que Hydro-Québec Distribution paie l'électricité du
Nordais à 5,84 le kilowattheure actuellement. C'est bien ça?

M. RÉAL REID :

365 C'est ce qui est rapporté, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

370 Lors de la première partie de l'audience, le représentant d'Hydro-Québec nous faisait
part que le Nordais a demandé de rouvrir le contrat. Donc, il semblerait qu'ils ont des difficultés
à produire l'électricité à ce coût-là. Donc, ça serait quoi le coût actuel de l'électricité produite par
l'énergie éolienne actuellement au Québec?

M. RÉAL REID :

375 Au Québec, il faudrait que vous demandiez au groupe Axor de vous montrer leurs livres.
C'est une compagnie privée.

380 J'ai été à des conférences où les Américains étaient très envieux de voir les Allemands
qui pouvaient avoir des données sur leur chose, alors qu'eux ne pouvaient rien avoir parce que
ça appartenait à des privés. Alors, c'est secret, on ne les a pas. Mais ce qu'on a, on a les
coûts de vente de machines. Les machines sont utilisées -- le Nordais, c'est une machine, qui
n'est pas nécessairement la meilleure. Il y a à peu près six grands fabricants dans le monde.
Comme je disais, si votre voisin a de la difficulté à partir sa Lada, ça ne veut pas dire que votre
Mercedes n'est pas bonne.

385 Mais, il y a une expérience au Québec, avec un type de machine. Il y a d'autres
compagnies qui réussissent dans des environnements beaucoup plus sévères qu'au Québec,
puis ils n'ont pas de problème. La machine qui est installée en Gaspésie, ce type de machine-là
a certains problèmes de fonctionnement, de surproduction à basse température.

390 Et puis, pour revenir au contrat, le Nordais avait un prix du kilowattheure et un prix du
kilowatt de puissance moyenne pendant les quatre mois d'hiver. Ça fait que si la machine a des
problèmes de surproduction l'hiver, puis qu'ils doivent la fermer, probablement qu'ils ne sont pas
capables d'aller chercher cette prime-là. Mais c'était une analyse pro forma qui montrait que ça
395 devrait être autour de 5.6, 5.8 si tout fonctionnait bien. Est-ce que tout fonctionne bien? Je ne
sais pas. Les données sont secrètes.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Peut-être ajouter, madame la présidente, en complément, les ventilations économiques qu'on retrouve en Annexe 1 et 2 de mon collègue Réal Reid sont basées sur un contrat qui est en vigueur, qui a été négocié, conclu entre la Gamesa en Espagne et des clients. Donc, sur la base de ces paramètres économiques-là, en faisant les flux financiers, et tout, et tout, il en arrive à 4,44 auquel on ajoute certaines choses.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous dites dans votre mémoire qu'avec le projet de la centrale, si elle se réalise, qu'Hydro-Québec est en mesure de répondre aux besoins d'électricité jusqu'à l'horizon de 2011. Est-ce que c'est bien ça?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Non? Pas tout à fait ça, non?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Ce qui est dit dans le mémoire, c'est qu'essentiellement, la Régie, pour l'instant, s'est prononcée sur les besoins du Québec jusqu'en 2006.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Et, la Régie n'a fait aucune, aucune prédiction quelconque pour l'horizon 2006-2011. Donc, de là à alléguer que cette centrale-là servira à remplir des besoins entre 2006 et 2011 par la suite, c'est à voir. Et, vous me permettrez un complément de réponse, madame la présidente, que je trouve intéressant.

C'est qu'au moment où le Nouveau-Brunswick, NB Power est allée devant la Commission, la Régie de l'énergie du Nouveau-Brunswick pour le dossier de Coleson Cove, ils ont fait une projection de leur consommation, l'évolution de la demande d'électricité au Nouveau-Brunswick. Je ne veux pas partir un débat sur l'évolution, mais eux ont fait une

440 projection de l'évolution de la demande d'électricité totale au Nouveau-Brunswick entre 2001 et
2011. Ils arrivent avec un gros 0,4 % d'augmentation d'électricité pour un horizon de 10 ans.

Évidemment, ils n'ont pas des projets d'aluminerie chez eux, mais il n'en reste pas
445 moins, on voit quand même – et, ça, on pourra le déposer à la Commission – on voit qu'il y a
beaucoup, au niveau du besoin futur au-delà de 2006, il y a beaucoup matière à discussion.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, vous questionnez le taux de croissance estimé de 1,2 % présenté par Hydro?

450 **M. JEAN-MARC PELLETIER :**

Ce que je dis, je ne le questionne pas. Je dis qu'on ne peut pas se prononcer pour
l'instant sur ce taux de croissance-là. On le verra. Si on fait une audience sur la croissance
455 future, Hydro mettra en preuve ses chiffres, on mettra en preuve ce qui se passe dans d'autres
marchés et la Commission conclura là-dessus.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

460 Mais, si le taux de croissance se maintient et l'appel d'offres qui a été lancé récemment, qui est pour répondre aux besoins additionnels de 2006-2007, vraisemblablement il y aura d'autres appels d'offres pour répondre aux besoins additionnels au-delà de 2007. Est-ce que cette centrale-là ne pourra pas répondre, effectivement, aux besoins additionnels au-delà de 2007?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

465 Écoutez, madame la présidente, c'est parce que si on part avec des *si*, on peut arriver n'importe où. Mais, je voulais simplement rappeler aussi à la Commission, le potentiel d'économie d'énergie, on l'a souligné dans notre mémoire, il est fort important. Mais, je voulais souligner certains éléments saillants, juste pour illustrer.

470 Uniquement au niveau du secteur industriel, ce qui est utilisé pour ce qu'on appelle les moteurs électriques dans ce segment-là, c'est 30 TWh par année. Et, ce que mon expert nous dit, c'est que 1 % d'amélioration, ne serait-ce que 1 % d'amélioration là-dedans, c'est 0,3 TWh par année d'énergie qui est sauvé. Donc, on voit qu'on est capable d'aller chercher des térawattheures à ce niveau-là. Premier élément.

475 Deuxièmement, la plupart des entreprises ou des complexes industriels ont ce qu'ils appellent des petites centrales de production d'énergie. Ils ont besoin de la vapeur pour les procédés industriels. Il est généralement reconnu – et ça, ça a été déposé en preuve – que l'équivalent de 38 TWh thermique d'énergie n'est pas récupéré. Eux autres, ils appellent ça de l'énergie de basse qualité. C'est de la vapeur à 60EC. Il n'en reste pas moins qu'on chaufferait pas mal de maisons, de serres, avec ça.

480 Donc, il y a un potentiel au niveau d'économie d'énergie à aller chercher ou d'efficacité énergétique à aller chercher qui est fort important, avant de penser construire des centrales pour les besoins du Québec. Et, si on devait y aller, c'est des options qu'on a énumérées ici, bien, évidemment, l'économie, quand on aura fait le plein des économies, il nous reste quoi? Mon Dieu, les interconnexions et les capacités de réservoir. C'est phénoménal ce qu'on peut acheter. Si Hydro-Québec réalise tant de profit au niveau des import-export avec les marchés voisins, bien, ce n'est pas bien compliqué.

485 Si on regarde, madame la présidente, le Nouveau-Brunswick, essentiellement, a un profil de consommation similaire au Québec. Ils ont beaucoup de chauffage électrique au Nouveau-Brunswick. Ils ont fait une promotion fort intensive. Ce n'est pas le cas en Ontario. Ce n'est pas le cas dans l'état de New York. Ce n'est pas le cas dans l'état de Vermont.

490 Donc, au moment où nous, on a besoin d'électricité l'hiver principalement, eux, ce n'est pas leur grosse période. Leur grosse période à eux, c'est l'été. Donc, on peut acheter

500

beaucoup l'hiver. Printemps, été, il y a des occasions incroyables, surtout qu'ils ont des centrales thermiques qui ne peuvent pas être démarrées ou arrêtées rapidement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

505

Donc, vous, la situation de dépendance ne vous inquiète pas. Vous dites: si on a des besoins additionnels au-delà de ce qu'on a planifié, les interconnexions nous permettent d'importer.

510

M. JEAN-MARC PELLETIER :

On ne pourrait pas être dépendant à hauteur de 50 %.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

515

Non.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

520

Mais à hauteur de 10 %, sur 160 TWh, avoir un 16 TWh, il m'apparaît que ça ne serait pas dangereux. Et, l'effet de concurrence aussi va jouer à ce niveau-là. N'oublions pas que le Vermont ou le Maine ou l'état de New York, l'Ontario sont tous asynchrones par rapport au Québec. Ils ont tous des centrales thermiques qui ne peuvent pas être démarrées... ou nucléaire, c'est la même chose. Une centrale nucléaire, ça prend deux semaines à mettre ça en service.

525

Donc, il y a des opportunités d'achat qui sont incroyables, sur lesquelles on pourrait jouer, pour lesquelles on ne serait pas captif, parce que le jeu de la concurrence s'exercerait et qui pourrait combler une partie de nos besoins. Quitte à ce que, par la suite, pour éviter d'avoir une plus grande dépendance, on aille vers d'autres options: les grands projets hydroélectriques, l'éolien sont des éléments.

530

Donc, on pourrait jouer à la marge, sur les besoins marginaux de la croissance en utilisant les interconnexions et le stockage, quitte à faire suivre les centrales de base – l'éolien pourrait en être ou les grands projets hydroélectriques pourraient en être – pour faire suivre la tendance à long terme.

535

M. DONALD LABRIE, commissaire :

540 Vous dites dans le mémoire que ça vous apparaît clair que l'énergie qui serait produite par la centrale du Suroît est destinée au marché américain.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

545 Écoutez, c'est par la force des choses. Ce n'est pas retenu dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec de la Régie. Donc, de 2006 jusqu'à 2001. Et, la Régie ne s'est pas prononcée sur les besoins au-delà de 2011. Donc, si Hydro-Québec ne la vend pas au Québec, il faut bien qu'il la vende quelque part ailleurs. La centrale va fonctionner. Il faut bien qu'il la livre quelque part.

550

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais si les besoins additionnels au-delà de 2007 se concrétisent, selon le taux de croissance estimé par Hydro-Québec, il y aura des besoins additionnels. Vous avez d'autres solutions pour combler ce besoin additionnel là?

555

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Absolument. Absolument. Dans les quatre vecteurs qu'on a exposés ici, l'efficacité énergétique, c'est déployable très rapidement. Mon collègue Réal Reid vous a exposé, dans la section éolienne, le fait qu'un programme substantiel pourrait être déployé en dedans de deux, trois ans. On a des options fort intéressantes. On a les grands ouvrages qui prennent un peu plus de temps, j'en conviens, mais il n'y a rien qui presse. Il n'y a rien qui presse.

560

565

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Plusieurs intervenants nous ont souligné l'intérêt dans la récupération énergétique des rejets thermiques que la centrale produirait. Est-ce que vous avez des exemples à nous donner sur de la récupération énergétique sur des centrales à cycle combiné du type qui serait installé ici au Suroît? Est-ce que ça se prête bien, ce genre de centrale-là, à une récupération énergétique?

570

M. JEAN-MARC PELLETIER :

575 Pour cela, madame la présidente, il eut fallu que mon collègue de Shawinigan puisse se joindre à nous, ce soir. C'est le grand expert là-dessus. Si la Commission veut nous entendre en complément de chose, je pourrai le faire venir. On pourra explorer plus avant. Je ne suis pas en mesure de répondre à cela, ce soir.

580

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Non?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Mais c'est lui qui me signalait qu'au niveau des processus industriels actuels, il y a 38 TWh de ce qui s'appelle l'énergie de basse qualité, de la vapeur à 60EC qui est perdue, qu'on pourrait faire un effort minimal pour récupérer. Vous savez, au Québec, c'est chacun pour soi. Ma petite maison, mon petit chauffage, mes petites choses.

Un des volets qu'il me mentionnait là-dedans, c'est ce qui s'appelle la géothermie. Les thermopompes géothermiques. On prend l'énergie de l'eau et on renvoie l'eau dans le sol. Donc, ces thermopompes-là fonctionnent. Mais pour que ce soit intéressant, par exemple, au niveau du résidentiel, creuser un puits artésien pour ce faire, ce n'est pas une solution intéressante pour une maison. Si on regroupe des maisons ensemble, une dizaine, une vingtaine de maisons, on creuse un puits artésien, on installe un système de géothermie, ça devient fort intéressant.

Donc, c'est des avenues à explorer et je pense qu'il faut les explorer.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que, puisque votre collègue n'est pas là pour répondre à nos questions, est-ce que vous pourriez nous faire parvenir de la documentation sur les technologies qui permettraient de récupérer l'énergie autrement perdue, si, éventuellement, la centrale se réalisait.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Ça nous fera plaisir. Je demanderais seulement à la Commission, madame la présidente, de nous préciser le texte. Ce n'est pas que je veux avoir des échanges d'avocat. Je veux juste être sûr que la réponse soit claire, pour que mon collègue puisse y répondre clairement.

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, notre analyste communiquera avec vous, puis on pourra préciser davantage la nature de la réponse qu'on aimerait recevoir de votre part.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Juste une dernière question. Vous mentionniez que Calpine a des projets, comme vous mentionnez, dans le *hot standby*, qu'ils sont prêts à construire, à réaliser rapidement, si jamais les besoins se présentent.

Toujours dans l'éventualité où la demande est croissance au Québec et qu'il y a toujours des besoins au-delà de 2006-2007, et qu'on n'a pas construit le Suroît, est-ce que ce n'est pas une autre occasion qu'on offre à une firme étrangère de venir s'installer ici, au Québec?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Écoutez, que ce soit la proposition Calpine ou la proposition Hydro-Québec, tenant compte du contexte particulier du Québec, du portrait d'Hydro-Québec, de ce qu'on fait jusqu'à maintenant, ça ne serait pas plus acceptable. Écoutez, Calpine a été retenue par Hydro-Québec Distribution pour sa centrale de 600 MW à Varennes. Bon, merveilleux, on va en avoir des deux côtés, de la pollution.

Mais, que ce soit Calpine ou Hydro-Québec qui le fasse, le vecteur gaz naturel, dans le contexte du Québec, dans le contexte des options qu'on a, n'est pas une solution. Écoutez, le jour où on aura harnaché toutes les rivières du Québec, le jour où on aura fait le plein d'économie d'énergie, le jour où on sera saturé d'éoliennes, vous conviendrez qu'on pourra peut-être examiner cette option-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que votre association vient à la défense des projets hydroélectriques? Est-ce que vous avez eu l'occasion de vous positionner sur des projets hydroélectriques?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Oui, oui. Absolument. Ce sont encore les meilleurs projets, les plus efficaces du point de vue économique et environnemental que nous connaissons. On ne parle pas de la petite production hydraulique, madame la présidente.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

660 J'aurais peut-être quelques questions. Écoutez, je ne suis aucunement spécialiste des interconnexions, je vous le dis d'avance. Mais j'aimerais savoir, vous parliez de certaines difficultés, en fait, de faire transiter des quantités d'énergie importantes via les interconnexions. Est-ce que ces problèmes-là sont les mêmes lorsqu'il s'agit d'un transit d'énergie sur une petite quantité d'énergie, plutôt que de l'énergie à long terme. À court terme versus à long terme. Est-ce que ce sont les mêmes problèmes?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

670 Bon, madame la présidente, vous comprenez que je ne suis pas, non plus, un expert dans ces choses-là, quoi que j'ai un peu touché à ces choses-là. Il y a des contraintes thermiques. Sur des lignes dont la limite première serait une contrainte thermique, on peut pendant un certain temps surcharger la ligne, en faire transiter plus. On va atteindre la contrainte thermique.

675 Hydro-Québec est un réseau qui n'est pas synchrone avec les autres réseaux. Il n'est pas connecté avec les autres réseaux. On est branché à travers du courant continu. Il y a des convertisseurs. Si on se réfère, madame la présidente, à la page 27 de notre mémoire, sans vous donner un cours exhaustif, il y a des échanges comme *highgate*, on le voit en bas. L'échange de *highgate*, ça se fait par du courant continu. Ça, c'est des systèmes électroniques, et tout, et tout. Donc, il y a d'autres types de limitation qui rentrent là-dedans.

Pour répondre à votre question, il y a certainement moyen d'en faire passer plus pendant un certain temps, mais les problèmes qu'Hydro-Québec rencontre – ils seraient en mesure de mieux vous répondre là-dessus – c'est qu'Hydro-Québec n'est pas seule là-dessus. 685 Elle est branchée à travers ces liens élastiques là avec ses voisins américains qui, eux, imposent des limites.

Vous savez, c'est un peu comme l'exemple du souque à la corde. Il y a en cinq d'un côté, cinq de l'autre. S'il y en a un qui tombe -- en fait, si vous êtes juste deux-deux, il y en a un qui tombe, les deux autres vont tomber. Si vous êtes dix-dix, s'il y en a un qui tombe, il y a des chances que les neuf autres puissent récupérer la chose.

Comme les réseaux sont interconnectés, comme les échanges de puissance créent une balance, si un état ou une région utilise trop d'énergie importée d'autres régions, et qu'arrive un problème sur une ligne, l'effet des déséquilibres peut être tel que l'ensemble du réseau régional tombe.

Par exemple, je ne me souviens pas dans quelle année, les fameuses pannes d'électricité à New York souvent commentées, la fameuse panne d'électricité à New York qui a duré 12 ou 24 heures, qui était majeure dans la ville, bien, l'origine de ça, c'est un problème sur une ligne de transport en Ontario. Il est arrivé un problème sur une ligne de transport en

Ontario. Les ajustements de protection n'étaient peut-être pas optimaux, peu importe, il ne s'agit pas de faire le blâme ou quoi que ce soit. Le réseau ontarien a tombé, le réseau new-yorkais a tombé, donc les réseaux sont tombés en cascade. Donc, nos voisins nous imposent des limites également. Donc, c'est souvent ça qui se passe également, aussi.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Dans d'autres secteurs d'activité économique, quand un producteur a des problèmes de distribution pour rejoindre son client, habituellement, il investit dans le réseau de distribution. Est-ce que ça pourrait être une idée que, en l'occurrence ici, le producteur d'électricité qui a des problèmes à aller livrer sur certains marchés puisse investir à l'étranger dans un réseau de distribution?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

On parle évidemment du réseau de transport. Parce que, dans le jargon d'Hydro, *distribution*, c'est ce qui passe dans les rues, puis le *transport*, c'est le reste. Je veux juste être sûr qu'on se comprenne bien.

Oui, ça serait possible, mais, maintenant, imaginons, imaginons qu'Hydro-Québec veut vendre encore plus sur le marché américain, et c'est loisible, et c'est tant mieux. Mais pour ce faire, elle doit donc construire une autre ligne – prenons une hypothèse – une nouvelle ligne dans le bel état du Vermont pour aller, par exemple, livrer l'électricité à Boston.

Comment est-ce que nous, on réagirait, ici, au Québec, si Terre-Neuve passait une ligne sur notre territoire, incommodait les gens – on sait très bien, on a connaissance de certaines lignes de transport récemment qui ont fait l'objet de débat vigoureux – donc si Terre-Neuve construisait une ligne de transport sur le territoire du Québec pour aller livrer l'électricité en Ontario? Je pense que les gens réagiraient fort mal.

C'est un peu la situation dans les États limitrophes. Pourquoi les gens du Vermont, pourquoi les gens du Maine, pourquoi les gens des États limitrophes subiraient les inconvénients d'avoir des lignes de transport d'électricité qui passent sur leur territoire, pour livrer l'électricité à des marchés qui sont plus voisins?

C'est un peu ce que nous dit notre collègue du Nouveau-Brunswick, quand il dit: *On voudrait bien vendre plus au sud, en Nouvelle-Angleterre, avoir le prix de là-bas, mais c'est entre les deux que le bouchon se situe.+ Le problème, entre autres, se situe à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais vérifier avec vous, vous nous avez parlé des difficultés qu'il y avait avec le marché américain. Est-ce que ces difficultés-là sont les mêmes avec le marché canadien? Ou s'il y a des nuances à apporter?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Je veux bien saisir votre question, madame la présidente. Vous parlez de difficulté. Hydro a peu -- bien, elle transite, bien sûr, avec l'Ontario.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est-à-dire que vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait un certain nombre de difficultés pour Hydro-Québec à pénétrer le marché américain, des difficultés peut-être d'ordre technique et d'autres ordres.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

D'accord, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je veux savoir si ces difficultés-là sont les mêmes pour le marché canadien.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Bien, les marchés limitrophes, il y a le Nouveau-Brunswick, nécessairement, et l'Ontario.

LA PRÉSIDENTE :

Et, l'Ontario, tout à fait.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Nous sommes interconnectés avec eux à travers des liens à courant continu. On est asynchrone de tout le monde, au Québec. Il y a deux états en Amérique du Nord qui sont tout seuls, qui sont distincts: le Québec et la Floride, je crois. Donc, il y a des limitations techniques au niveau des échanges entre le Québec et l'Ontario. D'ailleurs, c'est pour ça qu'Hydro-Québec voulait ajouter une interconnexion importante au niveau ontarien, je pense, ou dans l'ouest québécois au niveau de l'Outaouais, c'est ce que je voulais dire.

Donc, il y a aussi des limitations à ce niveau-là, madame la présidente, des limitations techniques. Économiques, sans doute. Maintenant, c'est encore nouveau.

La déréglementation à New York, ça fait deux, trois ans que ça roule, peut-être même quatre ans dans certains cas, puis on a vu les problèmes, puis on a vu les prix importants qui sont arrivés dans certains moments, déséquilibre entre offre et demande. Bien sûr, nous, on en profite. Mais il y a quand même, le marché américain new-yorkais commence à se stabiliser un peu. L'équilibre entre l'offre et la demande commence à se faire un peu. On voit que nos amis de Calpine et autres commencent à rentrer dans ces marchés-là.

La déréglementation en Ontario, elle est tout récente. Elle est non seulement encore chaude, mais elle n'est même pas encore finie. Donc, comment se stabilisera ce marché-là? Comment évoluera-t-il? Quels seront les nouveaux joueurs dans ce marché-là? Écoutez, vos hypothèses sont aussi valables que les miennes. C'est un marché pour lequel on ne peut absolument rien dire pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous avez parlé de l'importance des économies d'énergie. Bon, je comprends que vous n'êtes pas un économiste, mais j'aimerais peut-être vous entendre sur, on se trouve, en fait, dans un contexte où le producteur verse à son actionnaire principal d'importants dividendes. Est-ce que dans ce contexte-là, les économies d'énergie peuvent générer le même ordre de grandeur de revenus que les ventes directes, soit aux États-Unis ou en Ontario?

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Écoutez, c'est une question, madame la présidente, qu'il me fera plaisir de transmettre à -- vous savez, pour refiler la patate chaude, on est un peu politicien, mais c'est pas ça, c'est une question -- certains prétendent qu'il y a autant de sous à aller chercher au niveau de ce vecteur-là qu'au niveau du vecteur exportation non-construction. Il me fera plaisir de transmettre votre questionnement à mon collègue qui pourra sans doute fouiller ça un peu plus.

LA PRÉSIDENTE :

Et, nous pourrions recevoir une réponse, au même titre que l'expertise de votre collègue.

M. JEAN-MARC PELLETIER :

Bien sûr. Ce qu'on appelle un envoi en vrac.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, messieurs Pelletier et Reid, nous vous remercions beaucoup de votre participation.

830 **M. JEAN-MARC PELLETIER :**

Merci, madame la présidente. Merci à tous les membres de la Commission.

835 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Steven Guilbeault et madame Clode de Guise de Greenpeace. Bonsoir!

840 **M. STEVEN GUILBEAULT :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Je serai seul à faire la présentation, comme vous l'avez probablement constaté.

845 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Oui.

M. STEVEN GUILBEAULT :

850 Mon nom est Steven Guilbeault. Je suis responsable de la campagne Climat Énergie pour Greenpeace Canada. Je suis également directeur pour Greenpeace Québec. Et, ce que je voudrais faire ce soir, avec vous, c'est apporter notre modeste contribution sur un des aspects qui a été abordé par Hydro-Québec, soit toute la question des crédits et des gaz à effet de serre. Je vous explique brièvement.

855 Je travaille sur la question des changements climatiques depuis 94, depuis 97 avec Greenpeace. J'ai participé à cinq des huit conférences des parties des Nations-Unies sur les changements climatiques. J'étais à Kyoto lors de l'entente sur le Protocole. J'ai fait plusieurs de ces rencontres-là. J'étais également à Johannesburg. Alors, c'est un domaine que je connais assez bien, je dirais. J'ai d'ailleurs avec moi, si ça vous intéresse, le Protocole en question. Il y a peu de gens, contrairement à la croyance populaire, qui l'ont vraiment lu. Du moins, à voir leurs commentaires dans les médias et ailleurs.

865 Alors, d'abord, ce que je devrais probablement dire, c'est que Greenpeace n'est pas nécessairement contre, ou on n'est pas contre à priori l'utilisation du gaz naturel. Pour nous, c'est vraiment une question de contexte. Il y a des endroits où ça peut faire beaucoup de sens d'utiliser le gaz naturel, par exemple pour éviter que de la production au charbon soit faite. On peut penser à l'Ontario.

870 Dans notre mémoire, on vous donnait l'exemple de nos collègues en Allemagne qui ont mis sur pied une compagnie d'électricité, une compagnie d'énergie, Greenpeace Energy, qui utilise dans l'électricité qu'elle vend à sa clientèle le gaz naturel. Il y a, évidemment, principalement du solaire, de l'éolien, de la géothermie.

875 Alors, sur la question -- je pense que ce à quoi on assiste chez Hydro-Québec, c'est vraiment le phénomène de la pensée magique sur la question des crédits sur les émissions de gaz à effet de serre. Hydro-Québec tient un discours qui est très difficile à comprendre quand on connaît un peu la mécanique du Protocole de Kyoto, ce que Kyoto dit par rapport à ces choses-là.

880 Je pense que le point de départ, c'est probablement l'article 6 du Protocole, qui dit que pour obtenir des crédits d'émissions, il faut que ce soit fait en fonction d'un projet qui a été préparé pour Kyoto. Il faut que ce projet-là résulte en une réduction d'émissions. Je vous donne un exemple. Et, vous allez me dire ça peut être très arbitraire et je vais vous dire: *Vous avez raison.+
885

Mais, par exemple, une compagnie X dans un pays Z, ce pays-là doit avoir ratifié le Protocole, évidemment. Et tout ce que je vais dire, ce soir, comme Hydro-Québec d'ailleurs, sous-tend que le Protocole de Kyoto sera ratifié par le Canada. Si le Protocole de Kyoto n'est pas ratifié par le Canada, à ce moment-là, il n'y a pas de crédit pour personne au Canada, la question ne se pose pas.
890

Donc, cette compagnie X là prévoyait construire une centrale au charbon. Le pays en question, le pays Z en question, ratifie le Protocole de Kyoto. La compagnie X revient sur ses plans et dit: *Bien, à cause de Kyoto, nous, ce qu'on va faire, c'est qu'on va construire une centrale au gaz naturel. On va faire un projet éolien ou autre+ et, à partir de ça, la compagnie peut démontrer que sa centrale au charbon aurait eu une courbe d'émissions qu'on appellera la courbe A. Et, là, grâce à ce nouveau projet-là qui pourrait être une centrale au gaz à cycle combiné, par exemple, la courbe d'émissions sera une courbe d'émissions B. Et la compagnie peut réclamer, en termes de crédit d'émissions, la différence entre les deux. Alors, la différence entre ce qui va être émis en termes de gaz à effet de serre par rapport à ce qui aurait normalement dû être émis.
895
900

Au Québec, le gaz naturel représente, sur l'ensemble de notre production d'électricité, représente clairement une augmentation de nos émissions de gaz à effet de serre. Je ne vois pas comment, et on va regarder, il y a certains scénarios qui pourraient permettre à Hydro-Québec d'obtenir des crédits mais, moi, je ne vois pas comment ça pourrait se passer. On a parlé des exportations.
905

910 Par exemple, si Hydro-Québec exportait vers les États-Unis cette électricité-là qui serait produite, bien, encore une fois, il faut ne pas avoir lu le Protocole de Kyoto pour comprendre qu'on peut exporter à n'importe qui de l'électricité et obtenir un crédit.

Le Protocole est très clair là-dessus. Pour pouvoir obtenir des crédits, il faut que l'échange entre deux pays se fasse entre ce qu'on appelle des partis au Protocole de Kyoto. Un parti, c'est quoi? C'est un pays qui a ratifié le Protocole de Kyoto. Alors, on sait très bien qu'avec l'administration américaine qu'il y a en place, ils ont clairement fait comprendre à tout le monde et sa mère que les États-Unis d'Amérique ne ratifieraient pas le Protocole de Kyoto.

Alors, Hydro-Québec ne pourrait pas, dans ce contexte-là, vendre de l'électricité aux Américains et obtenir un crédit d'émissions. Ce serait un crédit qui ne serait pas reconnu par la communauté internationale ou par qui que ce soit.

L'autre possibilité, ce serait le Québec. Est-ce qu'on va fermer d'autres centrales thermiques pour les remplacer par des centrales plus performantes? Est-ce qu'on va fermer Tracy, par exemple, pour le remplacer par le Suroît? Il y a eu des allégations à l'effet que ce serait une possibilité de la part d'Hydro-Québec et du gouvernement, mais il n'y a pas eu d'engagement de la part de qui que ce soit pour dire que ce serait effectivement fait.

Alors, dans ce contexte-là, on parle d'à peu près 2.8 % d'augmentation de nos émissions de gaz à effet de serre au Québec. La question est donc: si le Canada ratifie Kyoto, le Québec devra, comme les autres provinces et, en fait les secteurs industriels, puisque l'approche fédérale, semble-t-il, ne sera pas une approche provinciale ou régionale mais sera une approche sectorielle, les différents secteurs d'activité au Canada devront réduire leurs émissions.

Le Protocole de Kyoto ne dit pas: *Si vous avez émis peu d'émissions de gaz à effet de serre dans le passé, vous pouvez en émettre plus maintenant+, sauf si vous êtes un pays en voie de développement. Ce qui clairement ne s'applique pas à nous. On reconnaît, tant dans le Protocole de Kyoto que dans l'entente qui le précède, la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, le droit des pays en voie de développement à augmenter leur émissions de gaz à effet de serre pour augmenter leur niveau de vie. Ce qui n'est pas notre cas.

Alors, le fait que le Québec ait, par rapport aux autres provinces canadiennes, des émissions beaucoup plus faibles par personne – c'est la moitié de la moyenne canadienne – ne veut pas dire qu'on va pouvoir augmenter plus à l'avenir. C'est une incompréhension totale du Protocole de Kyoto que de faire cette affirmation-là de dire: *On a un bon dossier. Alors, là, maintenant, on peut commencer à émettre.+ Ça va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du Protocole de Kyoto.

L'autre possibilité pour Hydro-Québec, ce serait un nouveau mécanisme que le gouvernement canadien essaie d'introduire dans le Protocole de Kyoto, qui est ce qu'on appelle généralement toute la question des crédits pour l'exportation d'énergie propre.

Essentiellement, ce que le fédéral dit, c'est que le Canada exporte vers les États-Unis de l'énergie plus propre, de l'hydroélectricité et du gaz naturel. Cette énergie-là aux États-Unis

empêche qu'il y ait de la production thermique au charbon qui soit faite. Et, là, évidemment, tout le problème du Canada revient à ce que je disais au départ. Les États-Unis d'Amérique n'étant pas un parti du Protocole de Kyoto, ça cause certaines tensions avec le Canada au niveau de nos échanges énergétiques. Le Canada réclame donc à la communauté internationale un crédit d'émissions de 70 millions de tonnes, 70 mégatonnes.

Il y a eu deux ateliers des Nations-Unies jusqu'à maintenant sur cette question-là au Canada, auxquels j'ai participé, et d'emblée, la réponse de l'ensemble des pays, c'est non.

Les négociations sur le Protocole de Kyoto ont été à toutes fins pratiques conclues en juillet 2001, lorsqu'il y a eu une entente à Bonn, en Allemagne – où j'étais également – et, pour l'ensemble des pays, ce que le Canada essaie de faire est malhonnête. On essaie de rouvrir une entente qui a déjà été conclue. Et nous n'avons aucun allié au niveau international. Il n'y a personne, sauf l'Australie et le Qatar. Alors, vous pouvez imaginer en termes de poids dans la balance, le Qatar, le Canada et l'Australie versus 187 autres pays.

Même les États-Unis ne sont pas d'accord avec ce mécanisme-là, même si, théoriquement, Kyoto ne les concerne pas. Et c'est très facile à comprendre.

Pour tout crédit d'émissions qui serait généré au Canada – ce sont des jeux à somme nulle, on ne peut pas toujours additionner sans jamais soustraire dans ce système-là – alors, pour tout crédit qui serait créé, il faudrait théoriquement qu'il y ait un débit en quelque part. Et si jamais les États-Unis d'Amérique revenaient à la table ratifier Kyoto, chaque crédit d'émissions que le Canada aurait reçu voudrait dire que ce serait un effort supplémentaire de réduction pour les Américains. Alors, ça ne les intéresse pas.

D'autant plus que nous, on a fait les calculs et ce n'est pas une rue à sens unique, cette histoire-là. Ce n'est pas parce qu'on exporte de l'énergie -- si on est d'accord avec l'argument qui est un argument largement théorique, qui n'est pas un argument empirique, qui est de dire: *Nos exportations d'hydro et de gaz naturel déplacent la production de charbon, on devrait obtenir un crédit+, on exporte aussi des énergies beaucoup plus sales. Le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta qui, soit dit en passant, a une teneur en carbone, un contenu en carbone qui est quatre fois supérieur au pétrole conventionnel. On exporte du charbon, également.

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste une minute.

M. STEVEN GUILBEAULT :

J'achève, vous allez voir. Alors, on exporte. Donc, on a fait le calcul et nos exportations de gaz naturel correspondent à une émission théorique évitée de 58 millions de tonnes de carbone, alors que nos exportations de pétrole correspondent à des émissions de gaz à effet de serre de 70 millions de tonnes.

Alors, si, vraiment, il y avait un bénéfice environnemental, ce n'est pas un bénéfice positif, mais c'est un bénéfice négatif.

Je passe sur la question de l'hydroélectricité et des gaz à effet de serre, mais simplement pour – je ne veux pas partir un débat là-dessus – mais simplement pour préciser que notre dossier au Québec sur les gaz à effet de serre, notre bilan risque de ne pas s'améliorer parce qu'en ce moment, au niveau international, il n'y a pas de méthodologie sur laquelle on s'est entendu pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre des barrages. Il y a des estimations qui sont faites, mais on n'est pas obligé, que ce soit au fédéral ou à l'international, de rapporter nos émissions de gaz à effet de serre là-dessus, parce qu'il n'y a toujours pas de méthodologie.

Le jour où le Protocole de Kyoto va entrer en vigueur – et ce jour-là approche, puisque la Russie, l'ensemble des pays, il y a un nombre suffisant de pays qui ont annoncé la ratification pour que ça se fasse – tout le monde, chaque projet ou chaque compagnie qui va réclamer un crédit pour un projet quelconque va devoir prouver que ce projet-là vaut vraiment ce qu'on dit sur papier.

Est-ce que vous voudriez acheter des actions d'Enron? Bien sûr que non. Et, ce sera la même chose. Et, en ce moment, des compagnies au niveau international, des grandes firmes de courtage comme KPMG et les autres, sont en train de développer une expertise pour mesurer ces choses-là, pour valider.

Alors, ce qui va arriver, c'est qu'on sait qu'il y a des émissions de gaz à effet de serre des barrages. Ce n'est pas parce qu'on ne les rapporte pas qu'elles ne sont pas là. Donc, notre dossier ne va pas s'améliorer. Ça ne va pas être la catastrophe, mais notre dossier va s'empirer.

Alors, encore une fois, je reviens à cette pensée magique-là d'Hydro-Québec qui dit: *On va pouvoir créer des crédits d'émissions comme ça, dans l'air+, ça me paraît tout à fait farfelu et tout à fait à l'encontre de ce que l'on retrouve dans le Protocole de Kyoto. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1040

Je comprends bien votre point de vue quand vous réferez au Protocole de Kyoto, qui définit le modèle à l'échelle planétaire, et les échanges et les possibilités de crédit entre les pays, qu'il faut qu'il y ait une entente entre deux pays pour que le crédit soit accepté.

1045

Mais prenant pour acquis que le Canada ratifie le Protocole et qu'on est en train de préparer un plan d'action à l'échelle canadienne, est-ce que ça vous apparaît aussi farfelu que le Québec dise au reste du Canada ou à notre voisin l'Ontario notamment: *Écoutez, là, ça ne nous apparaît pas normal qu'on parte de la même base pour la réduction des gaz à effet de serre pour nos acquis+?

1050

Est-ce qu'on ne devrait pas prendre en considération les efforts faits dans le passé pour qu'on ait une meilleure position à l'échelle canadienne? Autrement dit, l'effort du Québec ne soit pas équivalent à ce que l'Ontario aurait à faire, pour tenir compte de ce qu'on a réalisé. Est-ce que ça, ça vous apparaît également farfelu?

1055

M. STEVEN GUILBEAULT :

1060

Ma position personnelle par rapport à ce dossier-là, et vous avez tout à fait raison, ça ne m'apparaît pas farfelu. Les choses étant ce qu'elles sont, pour avoir eu une présentation du gouvernement fédéral ce matin sur ce qu'on prépare, ce n'est pas du tout ce que le gouvernement fédéral prépare. Non seulement ça, mais on va transférer une partie du fardeau de réduction des émissions de l'ouest vers l'est. Alors, ceux qui ont pollué plus vont pouvoir se décharger d'une partie de leurs responsabilités sur ceux qui ont pollué moins.

1065

Vous allez me dire: *Ça n'a aucun bon sens.+ Je vais vous dire: *Vous avez raison.+ Mais, cela étant dit, nous avons augmenté nos émissions de gaz à effet de serre au Québec. Et, nous devons les réduire. Alors, même si je suis d'accord avec ce que vous avez dit, et même si c'est ce que le gouvernement fédéral voulait faire, nous devons quand même réduire nos émissions au Québec.

1070

Donc, tout projet qui contribue à les augmenter, il va falloir qu'il y ait quelqu'un qui paye pour ça. Ou on va réduire d'autant plus dans d'autres secteurs d'activité. Est-ce que ce sera dans les transports? Est-ce que ce sera dans le secteur manufacturier? Et, ça, on ne fournit pas de réponse à ces questions-là. On lance ça en l'air comme si ça allait se faire un peu par magie, et ce n'est pas le cas.

1075

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1080

Si on prend les centrales qu'on met en exploitation – puis la référence à partir des données qu'on a, c'est 2001 – les projets en développement ou les centrales qu'on met en exploitation, les usines qu'on construit et celles qu'on planifie, 87 % de l'énergie additionnelle prévue dans ces centrales-là, à l'échelle nord-américaine – Canada, États-Unis et Mexique – 87 % ou à peu près c'est des centrales à gaz, à cycle combiné. Donc, c'est la tendance.

1085

Et, on sait que la demande, la croissance aux États-Unis est de l'ordre de 1.5 % prévue pour les prochaines années. Donc, c'est inévitable qu'on va continuer à augmenter les gaz à effet de serre. Et, le Québec est un petit contributeur dans ce...

1090

À quel endroit il faut mettre les efforts principalement pour contrer? Parce que les besoins, je sais qu'il va falloir les combler, puis même si on utilise des éoliennes ici, qu'est-ce qu'on va faire au Mexique où on construit des centrales à gaz? Et, c'est le mieux qu'ils peuvent faire, parce qu'actuellement ils font des centrales au pétrole ou au mazout lourd.

1095

M. STEVEN GUILBEAULT :

1100

Si on vous avait dit au début des débats sur Grande-Baleine qu'on allait, un jour, faire en sorte que Grande-Baleine ne serait pas réalisée -- la plupart des intervenants s'entendaient pour dire que Grande-Baleine était inévitable à l'époque. Quand j'étais à Kyoto en 97, il n'y a pas personne qui était là – il y avait beaucoup de monde qui était là – qui pensait qu'on en serait où on en est rendu aujourd'hui.

1105

Si le Canada ratifie le Protocole, nous devons, sous peine de sanction, respecter nos engagements. Contrairement à la Convention de Rio qui était un accord, donc qui n'avait pas de dent, le Protocole de Kyoto prévoit des mécanismes de sanction en cas de non-respect.

1110

Bon, évidemment, ça nous laisse les États-Unis. Et, encore une fois, je ne dis pas que je suis contre l'utilisation du gaz naturel, ça dépend du contexte. Si on utilise beaucoup de gaz naturel aux États-Unis pour fermer des centrales au charbon, tant mieux! La Chine, soit dit en passant, a réduit ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 1997 de 17 %, en faisant du *fuel switching* comme ça. Alors qu'ils ne sont pas obligés de réduire leurs émissions, ils l'ont fait simplement parce que ça faisait beaucoup de sens.

1115

Qu'est-ce qui va se passer aux États-Unis? Qu'est-ce qui va se passer au Mexique? C'est une excellente question. C'est intéressant de voir, par contre, que suite à l'annonce de l'administration Bush de leur retrait du Protocole de Kyoto, il y a plusieurs États américains qui ont mis en place des mesures de réduction d'émissions, des mesures pour mettre un plafond sur les émissions des centrales au charbon, par exemple au niveau du CO₂. Je ne parle pas du programme, du *Clean Air Act* américain sur les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, mais vraiment sur le CO₂. Donc, on peut penser à la Californie, au New Hampshire, New York, les États de la Nouvelle-Angleterre se sont tous entendus sur des cibles de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

1120

1125

Et, à mon avis, la plupart des prévisions qu'on voit en termes de -- même celles de l'Agence internationale de l'énergie sur la répartition de la production d'énergie, que ce soit au niveau nord-américain ou mondial, n'a pas encore pris en compte cette nouvelle réalité-là qui est celle du Protocole de Kyoto.

1130

Regardez ce qui se passe en Grande-Bretagne. Il y a déjà un mécanisme qui a été mis en place pour les échanges d'émissions, taxe sur le carbone au Danemark. Alors, c'est en train de devenir -- on est en train de créer une nouvelle commodité au niveau international qui s'appelle le carbone, qui va s'échanger sur des bourses comme celle de Chicago, comme celle de Londres, comme celle de Tokyo. Et, je pense qu'au niveau de notre analyse prévisionnelle sur ces choses-là, on n'a pas beaucoup tenu compte de ça parce que jusqu'à tout récemment, il n'y a personne qui y croyait.

1135

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci, monsieur Guilbeault.

1140

M. STEVEN GUILBEAULT :

Ça m'a fait plaisir.

1145

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être vérifier quelques informations. Concernant les taux d'émissions, on dit, actuellement, le Québec dépasse de 6 % le taux de 90. Si on examine les données qui sont fournies à cet effet-là, il y a des écarts variant de 2-3-4 % entre ce qui est colligé ici au Québec ou ce qui est colligé au Canada. Quel sera le taux de référence? Qui va le déterminer?

1150

M. STEVEN GUILBEAULT :

Au niveau de nos émissions.

1155

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. STEVEN GUILBEAULT :

1160

Le fédéral est redevable devant les Nations-Unies. À chaque année, on doit déposer ce qu'on appelle une communication nationale, dans laquelle on fait le bilan de nos activités sur ces questions-là, au niveau de l'année, dans laquelle on fournit un inventaire de nos émissions de gaz à effet de serre. Il faut bien voir que nos inventaires sont toujours en retard de deux ans. Alors, il faut à peu près deux ans pour compiler ces inventaires-là. Donc, en 2002, on a les inventaires d'émissions de 2000.

1165

1170

Je pense que ce sera le gouvernement fédéral qui aura le dernier mot là-dessus, puisque c'est lui qui est redevable devant la communauté internationale des chiffres qui sont avancés.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Je me questionne. On parle beaucoup de Kyoto. Vous disiez tout à l'heure que, bon, les crédits d'émissions pour, par exemple, avoir peu contribué aux gaz à effet de serre depuis X années, il faut oublier ça. Est-ce que vous ne pensez pas que dans le cadre de l'ALENA, ce genre d'échange ne pourrait pas exister?

M. STEVEN GUILBEAULT :

1180

Le problème qu'on aurait, c'est peut-être une possibilité, mais on ferait face, le Canada et le Mexique -- le Mexique, soit dit en passant, a ratifié depuis deux ans le Protocole de Kyoto. Il n'est pas soumis aux mêmes demandes, ils n'ont pas à faire face aux mêmes engagements que nous, mais ils l'ont ratifié. Alors, ils ont un paquet de choses à faire en fonction de ça.

1185

Alors, vous auriez deux pays de l'ALENA qui seraient soumis, à la fois à un régime des Nations-Unies, soit le Protocole de Kyoto et celui de l'ALENA, et vous auriez les États-Unis. Tout crédit qui serait généré aux États-Unis serait nul sur les marchés internationaux.

1190

Alors, vous êtes une compagnie multinationale, vous avez investi dans un projet aux États-Unis de réduction d'émissions. Ce crédit-là ne vaudrait rien au niveau international. Il ne serait pas reconnu parce que les États-Unis n'ont pas ratifié. Ou jusqu'à ce que les États-Unis ratifient, ce crédit-là serait non valide. On ne pourrait pas l'utiliser. Et les pays où ces compagnies-là sont, le Canada ou le Mexique, par exemple, ne pourraient s'en prévaloir également.

1195

1200

Alors, on pourrait théoriquement les mettre en banque en espérant qu'un jour, les Américains vont ratifier. Ce qui n'est pas impossible. Mais ce serait probablement -- cela étant dit, je pense que les avocats en droit international vont avoir un plaisir fou à essayer de décortiquer l'application de ces différents mécanismes-là, mais c'est mon interprétation de comment ça pourrait se traduire.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1210 J'aurais une autre question, monsieur Guilbeault. Lors de la première partie de l'audience, le représentant d'Environnement Canada nous a dit que ça pourrait être envisageable que l'on considère comme source énergétique la centrale à gaz à cycle combiné comme la référence, par rapport à toutes les sources de production énergétique. Est-ce que c'est quelque chose dont vous avez déjà entendu parler?

1215 **M. STEVEN GUILBEAULT :**

1220 J'ai entendu parler de cette déclaration-là du représentant d'Environnement Canada. La référence par rapport à quoi? Je ne sais pas. Est-ce qu'il veut dire... C'est inconcevable dans mon esprit que le Canada puisse arbitrairement dire: *Bien, notre niveau zéro d'émissions, c'est une centrale thermique à cycle combiné.+ Ça n'a aucun sens. C'est assez simple. On mesure nos émissions et on regarde où on était en 90, et on va regarder où on sera entre 2008 et 2012, et c'est ça.

1225 Alors, ce qu'il voulait dire – et il faudrait probablement que je le questionne là-dessus, sur cette question-là de la référence – mais je ne comprends pas. Je vous avoue franchement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1230 Est-ce que ça pourrait être quelque chose comme ce qu'on peut accepter de pire à partir de maintenant, comme centrale énergétique, c'est la centrale à gaz à cycle combiné.

M. STEVEN GUILBEAULT :

1235 Moi, je ne vois pas comment on pourrait faire passer ça à l'international. Si on était en Ontario, on disait: *Là, on va faire du thermique ou on va faire du *fuel switching*, on va passer de centrale au charbon au gaz naturel+, là, on va pouvoir créer des crédits.

1240 En fait, le Québec est dans une situation assez particulière où notre secteur énergétique émet très peu de gaz à effet de serre et donc, notre coût marginal de réduction est beaucoup plus élevé au Québec qu'il ne l'est en Alberta, par exemple, où ils ont des opportunités à tout casser de réduire leurs émissions. Alors que nous, il va falloir aller dans des secteurs où ça va coûter probablement plus cher, le secteur des transports, l'efficacité énergétique au niveau commercial et autre.

1245 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci, monsieur Guilbeault.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Guilbeault.

M. STEVEN GUILBEAULT :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur René Coignaud de ENvironnement JEUnesse.

M. LUC PARLAVECCHIO :

Madame la présidente, messieurs, bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. LUC PARLAVECCHIO :

Luc Parlavecchio d'ENvironnement JEUnesse, directeur, et René Coignaud, responsable des dossiers sur les changements climatiques.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur!

M. RENÉ COIGNAUD :

Bonsoir!

M. LUC PARLAVECCHIO :

ENvironnement JEUnesse est un organisme qui existe depuis 1979, puis qui fait de l'éducation relative à l'environnement. Notre mission principale, c'est de développer une conscience écologique chez les jeunes, puis de les soutenir dans leurs projets environnementaux.

On représente à peu près 1 200 jeunes sur l'ensemble du Québec. On travaille au niveau des écoles secondaires, cégeps et universitaires.

Ça fait quelques années aussi qu'on s'implique sur des dossiers sur l'énergie et, notamment, depuis deux ans, sur des projets de transport durable qui visent à la réduction de gaz à effet de serre. On fait également partie de la coalition pour la ratification du Protocole de Kyoto qui, à priori, va avoir lieu.

Et nos tenues, ce soir, c'est pour faire comme Hydro-Québec, c'est-à-dire avoir une vision d'avenir, puis on anticipe les changements climatiques, donc on se protège à l'avance. Monsieur Coignaud, René, va pouvoir vous expliquer le dossier après de façon beaucoup plus précise que moi.

M. RENÉ COIGNAUD :

Par rapport à notre tenue ce soir, c'est qu'on a été un petit peu inspiré par la vision à long terme d'Hydro-Québec et donc, puis toute leur vision généreuse des choses, de compenser les émissions qu'ils vont faire par d'autres moyens, parfois un peu étranges. Alors, donc, ça, ça nous a beaucoup inspirés et c'est pourquoi on a pensé avoir une vision à long terme, nous aussi, et un peu utiliser le principe de précaution en prévoyant tout de suite des changements climatiques auxquels le projet va contribuer. Alors, c'est la raison de notre tenue ce soir.

Et, notre intérêt par rapport au projet est, bien sûr, la question des changements climatiques. Mais il faudrait aussi... on parle beaucoup des changements climatiques auxquels le projet va contribuer, mais il ne faudrait pas perdre de vue non plus la question de la qualité de l'air, parce qu'il y a quand même d'autres polluants qui affectent la qualité de l'air, et accroître la pollution de l'air, ce n'est jamais bon pour nos poumons. Puis, évidemment, on se préoccupe de qu'est-ce qu'on met dans nos poumons, qu'est-ce qu'on respire.

Donc, ce sont nos deux préoccupations principales: la qualité de l'air, les polluants de l'air; la question des gaz à effet de serre qui vont être amenés par le projet.

1330 On parle beaucoup du projet par rapport aux objectifs de Kyoto, donc, les objectifs de la première période d'engagement. Et, pour nous, il est très important de spécifier que c'est une première période d'engagement.

1335 Une première période d'engagement, ce que ça veut dire, c'est qu'il va y avoir d'autres périodes d'engagement après. Et, la centrale ne va pas fermer ses portes, ne va pas arrêter ses opérations en 2012. Donc, évidemment, il faut essayer de voir c'est quoi, qu'est-ce qui va se passer après 2012. Pour nous, c'est évident qu'il va y avoir d'autres engagements et en 2012, on ne cesse pas de couper nos émissions, et loin de là. À partir de 2012, il faut faire beaucoup plus.

1340 En fait, nous, on regarde l'objectif qui nous intéresse bien au-delà de Kyoto, c'est l'objectif de la stabilisation du climat, puis de limiter les dégâts des changements climatiques. Et, ça, il semblerait que les coupures qui seront nécessaires soient de l'ordre de 60 à 80 % sous les niveaux de 90. Donc, c'est bien plus large que les objectifs de Kyoto qui sont de 6 % pour le

1345 Canada.

Alors, pour nous, c'est clair, Kyoto, c'est un premier petit pas. On voit ça beaucoup plus comme un peu une période de réchauffement. Quand on fait une course, les coureurs vont commencer par faire le tour de la piste, voir quel est le parcours, vont se familiariser avec,

1350 pratiquer leur technique de course, savoir comment faire pour courir le plus vite possible par la suite.

Et, c'est un petit peu la même chose pour la première période d'engagement de Kyoto. C'est de se familiariser avec la logique de gérer nos émissions de gaz à effet de serre, de se

1355 familiariser avec les mécanismes, de voir quel est le parcours qu'il faut faire et, ensuite, à partir de 2012, il faut se mettre à courir le plus vite possible pour pouvoir vraiment atteindre l'objectif qui est de stabiliser le climat.

Alors, dans cette logique-là... puis, évidemment, c'est quelque chose qui est

1360 particulièrement important pour nous qui sommes jeunes, parce qu'on veut essayer d'être porteurs d'une vision un petit peu plus à long terme, parce que, évidemment, on est là pour un peu plus à long terme. Alors c'est un petit peu notre motivation dans le dossier, évidemment. Puis c'est un petit peu la contribution qu'on souhaite avoir ce soir au débat.

1365 Donc, c'est ça, se borner aux questions de la première période d'engagement et oublier qu'est-ce qui vient après, pour nous, c'est absolument absurde. Présentement, ce qu'il faut faire, c'est de se mettre dans l'état d'esprit de réduire de 60 à 80 % nos émissions et ce n'est pas en commençant à développer une filière énergétique qui produit plus de gaz à effet de serre qu'on commence bien. C'est totalement à l'inverse de ce qu'il faut faire. Puis, si on fait ça, on

1370 n'a rien compris à Kyoto puis aux questions de changements climatiques. C'est absolument un
peu inquiétant pour nous qui sommes là pour un certain temps encore.

Donc, c'est un petit peu la raison pour laquelle le projet nous inquiète beaucoup et qu'on
ne voit pas la nécessité de faire ce projet-là. Si on regarde les efforts qui sont faits au niveau de
1375 l'efficacité énergétique par Hydro-Québec, nous, on ne voit pas grands efforts qui sont faits.
Peut-être qu'ils sont très silencieux là-dessus, qu'ils ne font pas trop de bruit ou qu'ils sont très
délicats ou je ne sais pas, mais on ne voit pas de grands efforts là-dessus.

Nos collègues avant nous, avant monsieur Guilbeault de Greenpeace, j'oublie qui ils
1380 étaient, mais ils ont parlé de tout le potentiel d'efficacité énergétique et, pour nous, c'est certain
que c'est ça qu'on doit aller chercher en premier. Puis les chiffres qu'on a vus sur la création
d'emplois, faire de l'efficacité énergétique, ça crée des emplois, puis c'est de l'argent des
consommateurs qui consomment moins d'énergie, évidemment, c'est de l'argent de plus dans
les poches. Pour nous, c'est intéressant que les gens aient plus d'argent dans leurs poches,
1385 évidemment. Ça fait que je pense qu'on n'a pas besoin d'élaborer très longtemps là-dessus.

Donc, première des choses: efficacité énergétique. Ensuite, on regardera pour d'autres
formes d'énergie, donc l'éolienne dont d'autres gens ont parlé aussi, et qui est quelque chose
qui nous intéresse beaucoup.

1390 D'ailleurs, cette semaine ou la semaine passée, Hydro-Québec annonçait un nouveau
projet d'éolienne et un nouveau projet, aussi, de biomasse. Donc, pour nous, c'est quelque
chose qui nous encourage. Ça nous montre qu'ils sont capables de faire des choses
intéressantes, puis qu'il y a quand même quelque chose d'intéressant à faire avec eux, que ce
1395 n'est pas des gens qui sont vraiment mauvais ou quoi que ce soit.

Ça fait que nous, on les encourage, on regarde, on dit: *Très bien, vous faites des
choses intéressantes. Alors, allons-y, continuons dans ce champ-là. Et, pourquoi faire
quelque chose de mauvais à côté si vous êtes capable de faire des projets qui sont
1400 intéressants.+ C'est un petit peu notre vision des choses. Je pense que je vais m'arrêter là-
dessus.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1405 Vous mentionnez dans votre mémoire que vous êtes relativement actifs dans le milieu
scolaire.

M. RENÉ COIGNAUD :

1410 Exactement, oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Les jeunes que vous rencontrez sont-ils conscients de l'énergie qu'ils consomment?

1415

M. LUC PARLAVECCHIO :

C'est justement, ça fait partie de notre mission, c'est la sensibilisation qu'on doit faire auprès des jeunes. C'est qu'ils consomment trop d'énergie et on essaie de leur donner des outils pour qu'ils en aient moins à consommer dans leur vie de tous les jours, quotidiennement. Ne serait-ce que des actes tout bêtes de laisser la lumière allumée et de faire 200 mètres en automobile quand il y a un autobus ou un métro qui dessert le cégep du coin.

1420

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Quelle est leur réaction face à ces éléments-là? Est-ce que vous constatez qu'ils considèrent que c'est des gestes insignifiants, qu'il ne vaut pas la peine d'intégrer à ses comportements quotidiens ou si vous sentez que le message que vous adressez est bien reçu et que, à terme, un certain nombre affiche des comportements un peu plus en ligne avec vos objectifs?

1425

1430

M. LUC PARLAVECCHIO :

Bien, jusqu'à ce jour, on a des résultats tangibles, puisque sur le projet qui est en cours actuellement depuis deux ans, on a des statistiques bien précises qu'on pourrait vous transmettre ultérieurement, qui montrent que, effectivement, il y a un changement, sauf qu'il faut voir que c'est un changement qui est assez long parce qu'il faut d'abord désapprendre certaines habitudes. Ce n'est pas comme un tout jeune qui a trois, quatre ans, qui est un peu comme une coquille vide à qui on va donner énormément d'informations, puis qui va pouvoir s'approprier.

1435

1440

Tandis que là, on travaille avec des jeunes qui ont entre quinze et vingt-cinq ans, donc qui a tout un vécu déjà derrière. Il faut désapprendre, ce qui fait que la sensibilisation est beaucoup plus longue et les résultats sont beaucoup plus longs à obtenir. Mais, on a malgré tout des résultats très tangibles.

1445

M. RENÉ COIGNAUD :

1450 Peut-être aussi ajouter que, évidemment, nous, c'est des jeunes qui vont directement à nous, qui nous approchent. On n'invente pas des écolos comme ça. Donc, c'est vraiment, on a à peu près entre 40 et 50 groupes avec lesquels on travaille partout au Québec. Donc, c'est vraiment des groupes locaux qui viennent, puis nous demandent de les aider. Donc, il y a vraiment une motivation de base de groupe de jeunes, d'agents multiplicateurs que, nous, on va aider à former, qu'on va aider à outiller pour aller rejoindre leurs consoeurs et confrères.

1455

M. LUC PARLAVECCHIO :

1460 Je pense que le point principal qu'on rencontre, aussi, c'est un certain fatalisme au niveau des adolescents qui disent: *De toute façon, qu'est-ce qu'on peut faire pour changer les choses?+ Puis c'est là où il y a un intérêt à agir auprès d'eux. C'est qu'on leur montre qu'il y a des solutions qui sont envisageables et notamment pour la réduction d'énergie.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1465 Est-ce que, lorsque vous leur parlez de gaz à effet de serre, vous avez une réaction qui signifie un certain niveau de compréhension ou si vous leur apprenez le vocabulaire?

M. RENÉ COIGNAUD :

1470 Je vais vous donner un exemple qui m'a fait un petit peu plaisir. Il y a peut-être trois semaines, je suis allé -- enfin, la Fédération étudiante collégiale du Québec m'ont invité pour présenter les questions de Kyoto. Puis je présentais mon atelier le samedi matin, il était 8-9 h, peut-être 9-10 h. Puis, évidemment, le samedi matin, donc la veille, tout le monde avait fait le party, je devais être le seul à m'être couché tôt pour être bien prêt pour le lendemain, donc, les gens avaient fait le party la veille, puis malgré ça, moi, je m'attendais à ce que les gens dorment, ne soient pas attentifs. Malgré ça, les gens étaient hyper attentifs, écoutaient, avaient de l'intérêt, posaient des questions, demandaient comment ils pouvaient agir. Donc, il y avait vraiment un intérêt qui était très vif. Donc, ça, c'est vraiment très encourageant.

1475

1480 Mon confrère, Richard, qui s'occupe du projet de transport durable, il y a plein de jeunes qui sont impliqués dans le projet, il y a de l'intérêt. Donc, il y a vraiment un intérêt très vif de plusieurs jeunes qui sont intéressés eux-mêmes. Puis ce qu'il y a d'encore plus intéressant, c'est qu'ils veulent aller chercher leurs confrères, consoeurs. Donc, nous, on est vraiment encouragé.

1485

M. LUC PARLAVECCHIO :

1490 Mais je concède, par exemple, que la majorité des jeunes, quand on leur parle de gaz à effet de serre, quand on arrive en formation et qu'on leur parle de gaz à effet de serre, on est des extraterrestres. *De quoi vous parlez, gaz à effet de serre?+ Par contre, ce qu'on remarque, c'est vraiment un intérêt croissant pendant la formation. C'est une formation qui dure deux, trois, quatre heures, puis on peut repasser plusieurs fois dans l'année, puis là, effectivement, il y a une sensibilité, il y a même une espèce de révolte aussi qui apparaît. On sent que les gens sont désinformés.

1495 Pour prendre un exemple, à Radio-Canada, lors d'un téléjournal, on parle de maladies pulmonaires créées par la pollution émise par les automobiles et le sujet du reportage suivant, c'est le nouveau fleuron économique du Canada, qui est l'industrie automobile. Puis sans problème. En donnant ce genre d'information, ça montre bien que la population en général n'a pas conscience de ces problèmes et qu'il faut faire un travail de sensibilisation là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1505 J'aimerais savoir de votre part, évidemment vous parlez que le développement d'une filière thermique, c'est une source intense de gaz à effet de serre. Selon vous, les efforts pour diminuer les gaz à effet de serre doivent être faits par qui?

M. RENÉ COIGNAUD :

1510 Moi, je crois un genre de complémentarité. Donc, dire l'industrie doit faire le travail, ou bien le gouvernement, ou bien les citoyens, puis couper ça en trois groupes distincts qui peuvent travailler de leur côté, moi, je pense que ce n'est pas une vision qui est juste. Parce que le citoyen aura beau réduire sa consommation d'énergie chez lui, si l'énergie provient de charbon, il n'aura pas du tout le même impact que s'il réduit sa consommation d'énergie et que ça vient de l'éolienne ou d'une autre forme d'énergie qui est plus propre.

1515 Donc, de dire est-ce qu'il faut aller à l'émetteur, le premier émetteur ou le dernier, nous, c'est une question qui est un peu, oui, je pourrais dire qui est un peu sotté. Il faut aller chercher à chacun des niveaux tous les gains qu'on est capable d'aller chercher.

1520 Donc, pour nous, c'est clair qu'on ne règlera pas tous les problèmes s'il y a rien que le gouvernement qui agit, puis que les gens continuent à avoir des appareils qui consomment de façon absolument épouvantable. De la même façon que si on dit aux citoyens: *Agissez. Agissez+, puis que le gouvernement continue à ouvrir d'autres centrales thermiques et d'autres filières pas intéressantes, à notre avis, l'action du citoyen est quand même limitée, l'impact est limité.

1525

De la même façon, si le citoyen fait des efforts mais que l'industrie produit des produits de façon totalement polluante, on ne peut pas blâmer le citoyen pour les procédés industriels dans l'entreprise. Puis on ne peut pas blâmer totalement l'industrie pour faire des produits débiles que les consommateurs consomment, non plus.

M. LUC PARLAVECCHIO :

Je pense qu'il faut vraiment parler de choix de société avec toutes les composantes de cette société-là. Ça serait résoudre le problème que partiellement de ne prendre qu'un des composants de cette société-là. De la même façon quand on parle de développement durable, et bien, on parle d'économie, on parle de social et d'environnement. Si on traite qu'un seul des trois piliers du développement durable, on n'arrivera pas à grand-chose.

M. RENÉ COIGNAUD :

On ne peut pas ajouter, mettons, 25 % citoyens, 25 % industries, 50 % gouvernement. Ce n'est pas comme ça que ça marche. Il y a vraiment une interconnexion entre chacun des intervenants, puis il faut vraiment travailler auprès de chacun des intervenants et chercher tous les gains qui sont à faire. Parce qu'on a quand même des objectifs qui sont assez gros. On ne peut pas se permettre d'oublier une partie.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez parlé tout à l'heure que c'était difficile de changer les habitudes de consommation des jeunes. Probablement que c'est aussi valable pour l'ensemble des individus. Et, vous avez énoncé dans votre présentation qu'il y avait différentes étapes vers Kyoto. Selon vous, ça pourrait prendre combien de temps à ce que les jeunes soient assez sensibles aux effets des gaz à effet de serre pour que leur modification d'habitudes puisse avoir un impact, disons.

M. LUC PARLAVECCHIO :

C'est très difficile d'évaluer l'impact d'une formation ou d'une éducation. On est quand même dans l'abstrait. Je vous dirais qu'en général, quand vous intervenez auprès des gens qui ont 40, 45 ans, 50 ans – excusez-moi pour tous ceux qui ont cet âge-là – ça va être beaucoup plus long que si vous intervenez auprès de quelqu'un qui a 14, 15 ans qui, lui, au bout d'un an, va pouvoir être sensibilisé à ces problèmes-là.

Et, en plus, il y a aussi un problème d'exemple. C'est quand on met de l'avant Hydro-Québec comme un exemple de réussite économique, comme un exemple de réussite nationale, évidemment, les jeunes, ça ne les porte pas à aller contre ce mouvement-là. Mais, en termes de temps, je crois que ça serait vraiment dérisoire de vous le dire. C'est vraiment pas possible de vous dire ça prend un an, six mois, dix ans. Ce qu'on sait, c'est qu'au niveau des jeunes, c'est beaucoup plus rapide qu'au niveau des personnes plus âgées.

LA PRÉSIDENTE :

1575 Mais quand vous dites *ce qu'on sait*, est-ce que c'est appuyé sur des études ou si c'est votre perception?

M. LUC PARLAVECCHIO :

1580 Bien, c'est le principe pédagogique. C'est comme en sport, c'est comme dans tous les domaines. Ce n'est pas une perception, c'est les études qui le montrent par rapport à des études de vie, par rapport à des aptitudes sportives notamment, etc., un jeune a beaucoup plus de perméabilité pour apprendre de nouveaux concepts, et c'est ce que je vous disais tout à l'heure, il a moins à désapprendre qu'un adulte.

1585

LA PRÉSIDENTE :

 Nous vous remercions.

1590 **M. RENÉ COIGNAUD :**

 Merci.

M. LUC PARLAVECCHIO :

1595

 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1600 J'inviterais maintenant messieurs Jacques Marquis, Gaétan Thibault et Michel Dubeau de l'Association de l'industrie électrique.

M. JACQUES MARQUIS :

1605 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

 Bonsoir, monsieur!

1610

M. JACQUES MARQUIS :

1615 D'abord, je voudrais m'excuser, j'ai 53 ans. Donc, après les jeunes, voici les vieux. Mon confrère a 56 ans. Alors, je me présente. Mon nom est Jacques Marquis, je suis président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec. Et, je suis accompagné par monsieur Dubeau. Monsieur Thibault, malheureusement, n'est pas avec nous. Monsieur Dubeau est président du conseil et aussi, vice-président développement énergie de la firme Dessau Soprin.

1620 Je tiens d'abord à vous remercier de l'opportunité qui nous est offerte de faire valoir le point de vue de notre industrie sur ce projet.

1625 Brièvement, notre Association existe depuis 1916. Elle est un organisme à but non lucratif qui regroupe un grand nombre d'entreprises liées de près ou de loin au domaine de l'électricité, soit des producteurs, des entrepreneurs, des installateurs, des fabricants d'équipement et des sociétés de génie-conseil.

1630 Les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions du Québec. L'Association regroupe quelque 170 entreprises membres, lesquelles emploient aux environs de 40 000 personnes.

1635 L'expertise des membres est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, et particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en oeuvre de projets hydroélectriques ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

L'Association a pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec.

1640 De favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général.

De contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

1645 Et, finalement, d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources et ce, dans une perspective de développement durable.

1650 L'Association s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise, et s'intéresse donc au projet de centrale du Suroît d'une puissance nominale d'environ 800 MW, qui sera exploitée en base et produira en moyenne 6,5 TWh.

Ce projet se situe parmi les plus performants dans sa catégorie et la construction des installations d'une durée prévue d'environ 30 mois, s'échelonnera de 2004 à 2006, la mise en service étant prévue à l'automne 2006.

1655

Les émissions atmosphériques de la centrale proviendront des gaz d'échappement des turbines à gaz et des brûleurs d'appoint des chaudières de récupération, CO₂ et NO₂.

1660

La centrale sera une source ponctuelle de NO_x, mais ces émissions seront très faibles par rapport aux émissions de NO_x de l'ensemble des sources de la région.

1665

Le projet répond à toutes les normes d'émissions ou recommandations gouvernementales relatives aux émissions de contaminants dans l'atmosphère actuellement en vigueur au Québec et au Canada.

1670

Il faut reconnaître que la centrale contribuera cependant à augmenter le niveau d'émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, la bonne tenue du Québec à cet égard continuera tout de même d'être remarquable.

1675

Les émissions prévues représentent une augmentation annuelle de 2,8 % du total des émissions québécoises. Pour compenser l'augmentation des émissions, on pourra éventuellement, et ce, même si ce n'est pas encore réglé, utiliser des crédits d'émissions que le Québec pourra obtenir, compte tenu de sa performance à cet égard, et une performance qui, il est utile de le rappeler, est largement due à notre hydroélectricité.

1680

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les impacts environnementaux strictement locaux sont très bien gérés et à l'intérieur des normes en vigueur.

Le projet représente un investissement de l'ordre de 550 M\$ et ce sont les turbines à gaz particulièrement qui comptent pour la majeure partie du coût d'une centrale thermique. Or, il n'y a pas au Québec de fabricant pour des turbines de cette envergure. Par conséquent, seulement entre le quart et le tiers de l'investissement total pourra être dépensé au Québec.

1685

Par comparaison à un projet hydroélectrique, nous devons reconnaître que les retombées économiques du projet seront beaucoup plus limitées pour notre industrie.

1690

Maintenant que la production d'électricité est déréglementée, nous sommes d'avis que le projet du Suroît, comme tout autre projet de centrale, qu'il soit privé ou d'Hydro-Québec, ne doit être justifié qu'auprès de ses actionnaires. L'AIEQ estime que les présentes audiences doivent en conséquence accorder plus d'importance aux impacts environnementaux qu'à la justification énergétique ou économique du projet. Il est tout à fait légitime pour les Québécois de connaître les prévisions de leurs besoins énergétiques et les moyens mis en oeuvre pour les combler.

1695

Il faut également qu'un organisme indépendant soit chargé de valider si la satisfaction des besoins énergétiques est assurée adéquatement par Hydro-Québec, c'est-à-dire en garantissant l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

1700

Une nouvelle instance a été créée à cet égard, la Régie de l'énergie. Le législateur lui a confié une compétence exclusive pour s'assurer que les consommateurs disposent d'approvisionnement suffisant pour satisfaire leurs besoins en énergie.

1705

Au-delà de cette réglementation spécifique, le marché de la production d'électricité est ouvert au Québec et le commerce d'électricité au gros est favorisé par l'ouverture du réseau de transport. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt manifesté par la Commission à ce sujet, nous souhaitons apporter les commentaires suivants quant aux besoins énergétiques des marchés auxquels le Québec a accès.

1710

Les besoins énergétiques du Québec sont de plus en plus connus. Selon les prévisions les mieux documentées, la croissance intérieure des besoins est évaluée à 1,2 % par année d'ici 2011. Les débats autour du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution ont démontré la nécessité d'accroître la puissance disponible pour répondre à l'augmentation de la demande intérieure à l'horizon de 2006. D'ailleurs, la Régie, dans sa décision rendue le 2 août dernier, a jugé très raisonnables ces prévisions. Ces prévisions de croissance tiennent déjà compte de programmes d'économie d'énergie. Il s'agit ici, bien sûr, de croissance intérieure et non d'exportation d'électricité.

1715

1720

L'augmentation prévue de la demande d'énergie à l'échelle du marché régional du nord-est de l'Amérique du Nord vient raffermir les perspectives d'exportation par Hydro-Québec Production, ainsi que des activités de courtage. Les exportations sont en déclin depuis 10 ans, faute de mise en oeuvre de nouveaux projets, et l'électricité produite au Québec est de plus en plus consommée ici. De 15 TWh il y a quelques années, l'exportation nette est prévu fléchir jusqu'à 7 TWh en 2006.

1725

Bien que la centrale du Suroît ne soit pas construite par l'exportation, elle procurerait cependant à Hydro-Québec Production une flexibilité accrue lui permettant de tirer profit des variations horaires et saisonnières du prix d'électricité sur les marchés.

1730

Il est bon de rappeler que le bénéfice que peut réaliser Hydro-Québec Production revient aux Québécois sous la forme de dividendes versés au gouvernement du Québec.

1735

Il est étonnant que la justification des projets de développement énergétique doive cependant se baser uniquement sur l'évolution des besoins du marché québécois. Qu'y a-t-il de si honteux à développer pour répondre aux besoins de la croissance des marchés, où qu'ils soient, en autant que ce soit rentable?

1740

Nous avons tout intérêt à continuer à tirer profit des variations horaires et saisonnières du prix d'électricité sur les marchés. Il s'agit d'une façon d'ajouter de la valeur à notre énergie. Tel que rappelé plus tôt, les bénéfices réalisés reviennent aux Québécois. De plus, si les exportations permettent d'éviter le recours ailleurs à des énergies plus polluantes comme le mazout ou le charbon, il s'agit d'un bénéfice environnemental supplémentaire pour le Québec.

1745

Hydro-Québec Production doit maintenir une réserve en énergie suffisante pour faire face aux aléas climatiques, comme une période prolongée de faible hydraulité ou de froid hivernal intense. Pour ce faire, il serait tout à fait imprudent de compter sur l'importation et mieux avisé d'accroître le potentiel énergétique du parc de production.

1750

À la croissance de la demande intérieure et des occasions sur le marché continental, s'ajoute à plus long terme l'obligation pour Hydro-Québec Production de recourir à de nouvelles sources de production, à l'occasion de période de réfection majeure de plusieurs centrales hydroélectriques – et ça s'en vient – et de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

1755

Ces arguments à eux seuls justifient l'ajout d'une capacité de production à l'horizon 2006, sans pour autant pointer nécessairement vers la filière thermique.

1760

L'AIEQ a toujours préconisé la filière hydroélectrique comme source de production privilégiée pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, tant pour des raisons environnementales qu'économiques. Hydro-Québec et le gouvernement partagent d'ailleurs cette orientation fondamentale. L'AIEQ continuera d'ailleurs à défendre ardemment l'hydroélectricité comme première source d'énergie.

1765

La continuité du développement hydroélectrique doit s'inscrire dans une planification à long terme de la gestion du parc de production et on doit se doter de moyens de production suffisants, fiables et économiquement avantageux. Ce sont des actifs qui demeurent des vecteurs d'enrichissement collectif.

1770

Cependant, dans le contexte actuel, l'AIEQ reconnaît qu'Hydro-Québec Production et Distribution sont bien obligées de recourir à la filière thermique, malgré ses inconvénients. Pour d'autres provinces, régions ou pays, ce serait un choix économique et environnemental de premier ordre. Pour nous, c'est un deuxième choix, mais un choix inévitable d'un outil nécessaire. Et, voici pourquoi.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Juste vous dire qu'il vous reste...

M. JACQUES MARQUIS :

Il me reste deux minutes?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JACQUES MARQUIS :

J'accélère. Les besoins significatifs en puissance et en énergie dépassant la capacité du parc existant sont déjà prévus à l'horizon 2006. Il est déjà trop tard pour combler les besoins à l'aide d'un projet d'une puissance de l'ordre de 800 MW. La combinaison des délais d'autorisation et de construction fait que l'on doit malheureusement maintenant écarter cette option.

La construction d'une centrale est également préférable à l'importation et j'en parlais tantôt. Les sources de production émettent dans l'atmosphère bien plus de gaz carbonique lorsqu'on importe et de polluants que la centrale à cycle combiné du Suroît ne le ferait.

L'effet de serre est un problème d'envergure planétaire et les pluies acides, d'envergure continentale. Il est donc socialement avantageux de remplacer une production basée sur de vieilles technologies et brûlant possiblement du charbon par une centrale au gaz moins polluante. Si un projet comme le Suroît n'est pas autorisé, ça compromet la capacité d'Hydro-Québec de croître et de répondre aux opportunités de marché, tout comme la capacité de croissance économique du Québec. D'autant plus qu'Hydro-Québec Production a remporté une portion importante, soit 600 MW de l'appel d'offres du distributeur, avec des installations déjà existantes.

Qui plus est, les projets thermiques qui figurent aux appels d'offres seraient aussi compromis, puisque ces équipements doivent répondre à des besoins de marché encore plus pressants.

Peut-on envisager d'autres solutions? Une centrale thermique en cycle combiné, tout comme une centrale hydroélectrique avec réservoir ou une centrale nucléaire, est destinée à la production de base. Elle peut fonctionner en tout temps, indépendamment des conditions climatiques. La filière éolienne recèle un potentiel intéressant, que le Québec aura avantage à développer. Cependant, les vents ne sont pas assez stables pour qu'un parc d'éoliennes puisse se qualifier comme source de production de base. Elle peut compléter d'autres sources elles-mêmes fiables en puissance et ce, en tant que filière d'appoint. Pour assurer la sécurité d'approvisionnement des Québécois, cette option, malheureusement, ne convient pas.

Quoi qu'on fasse, la croissance économique nécessitera toujours que l'on réponde à la croissance des besoins énergétiques, sinon quelqu'un d'autre, ici ou ailleurs, s'en chargera.

Et, avant de terminer, j'aimerais rajouter un commentaire additionnel pour un peu démystifier ce qu'est l'efficacité énergétique. Et, je cite:

1825 *Dans un cas comme dans l'autre, faire reposer la sécurité d'approvisionnement énergétique sur une mesure de rendement découlant du comportement des agents économiques représente un défi de taille et un risque inutile. Établir un lien de cause à effet dans un contexte d'approvisionnement devient un exercice périlleux et, à la limite, irresponsable.*

1830 Et, c'est cité à partir d'un texte du directeur général de l'Association québécoise de maîtrise en énergie, des spécialistes en la matière.

En conclusion, pour toutes les raisons que j'ai exposées ci-dessus, l'AIEQ demande au BAPE de recommander l'approbation du projet de centrale de cycle combiné du Suroît. Madame
1835 la présidente, merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

1840 Merci beaucoup.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1845 Vous disiez, monsieur Marquis, qu'il devrait y avoir rien de honteux à répondre aux besoins de la croissance du marché, où qu'ils soient, en autant que ce soit rentable. Est-ce qu'il y a d'autres critères qu'on doit prendre en considération pour décider de répondre aux besoins du marché, à votre avis?

M. JACQUES MARQUIS :

1850 Les critères de rentabiliser sont, bien sûr, importants. Les critères environnementaux, en plus, dans la position du Québec, sont des facteurs qu'on doit absolument considérer. Et, d'ailleurs, je pense, et je le cite toutes les fois que j'ai la chance de le citer, nous avons nous-mêmes réalisé des sondages faits par la maison Léger Marketing à travers les années et la population québécoise est en grande majorité, et je parle au-delà de 80 %, favorable aux
1855 exportations d'électricité, particulièrement quand on parle d'hydroélectricité et, bien sûr, à la condition que ce soit rentable.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1860 Est-ce que le projet de centrale du Suroît, à votre avis, est avant tout destiné au marché extérieur?

M. JACQUES MARQUIS :

1865 Je pense que le projet du Suroît est d'abord destiné à permettre une meilleure utilisation du parc global de production d'Hydro-Québec qui est surtout à la base hydraulique pour profiter des opportunités de marché, qu'elles se présentent au Québec ou ailleurs.

1870 Il est évident que plus le temps avance, plus on avancera dans le temps, plus on aura besoin de cette capacité-là au Québec. Lorsqu'on voit l'évolution de la croissance à 1,2 %, la croissance dans le nord-est américain est plus de l'ordre de 1,5, il y a un potentiel de marché, en autant qu'on puisse l'atteindre, évidemment.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1875 Est-ce qu'au sein de votre association, vous avez des incitatifs à encourager le développement de l'industrie éolienne? Est-ce que vous avez de vos membres qui sont dans ce marché-là?

M. JACQUES MARQUIS :

1880 Nous avons effectivement des membres qui s'intéressent au développement de l'énergie éolienne et je suis convaincu que plusieurs d'entre eux vont participer au prochain appel d'offres qui a été annoncé la semaine dernière pour une quantité de 100 MW par année, pour les
1885 prochains 10 ans.

Par contre, l'éolienne, il faut quand même réaliser qu'il faut la combiner avec d'autres sources de production qui sont des sources de base beaucoup plus fiables dans le temps. C'est la seule façon dont on pourra vraiment encourager l'éolienne et, évidemment, il demeurera
1890 toujours une question de coût.

On a la chance au Québec, finalement, d'avoir une énergie, et il y a un vice à voir en même temps, une énergie qui ne nous coûte pas cher et quand on parle d'efficacité énergétique, par exemple, bien, le signal de prix aussi est important. Mais, pour le
1895 développement de l'éolienne aussi, l'éolienne ne peut pas être en concurrence avec, par exemple, des projets hydroélectriques, à moins qu'elle soit subventionnée. Et, ça, ça s'en vient. Il y a des subventions qui viennent du fédéral. Il y a des incitatifs provinciaux aussi pour le développement. Mais, effectivement, il y a des membres chez nous qui s'y intéressent, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1900

Et, à quel prix devrait se situer le tarif pour que ce soit intéressant de développer l'industrie éolienne davantage?

1905 **M. JACQUES MARQUIS :**

Je ne suis pas -- malheureusement, je suis trop vieux, j'oublie probablement certains chiffres. Mais on parlait tout à l'heure du projet du Nordais qui est probablement aux alentours, selon l'information qui circulait, aux alentours de 5,84 et le promoteur désirerait rouvrir le contrat, ce qui veut dire qu'il n'arrive pas, finalement, à remplir ses obligations auprès de ses actionnaires avec un prix comme celui-là.

Maintenant, la technologie a évolué. Quel est le prix exact? Malheureusement, je n'arrive pas à m'en souvenir, mais si vous voulez, je peux vérifier et répondre par écrit dans les jours qui viennent.

1915 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, s'il vous plaît. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

1920 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

En fin de présentation, vous avez cité quelqu'un qui faisait allusion à l'utopie de se baser sur les comportements des usagers dans l'optique d'imprimer un changement quelconque dans les habitudes de consommation.

1925 **M. JACQUES MARQUIS :**

Et, en même temps, qui indiquait dans son -- et je pourrai déposer ce discours, avec sa permission, c'est un discours qui a été prononcé pas plus tard que la semaine dernière au Forum québécois sur l'énergie, je suis convaincu que ça va être disponible, mais l'indication qu'on voulait donner aussi à partir de ce texte, c'est que le risque de compter sur des prévisions d'efficacité énergétique pour compenser pour un accroissement de la demande est beaucoup trop risqué.

Et, j'ai trouvé intéressant ce discours, parce que ça rejoint vraiment celui que nous on a tenu à venir jusqu'à maintenant sur les efficacités énergétiques. Il y a un danger. Si on se trompe et qu'on n'arrive pas à répondre aux besoins en croissance, bien, là, on aura des problèmes au point de vue croissance économique.

1940

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1945 En général, quand on veut accroître la demande, on peut appuyer sur l'offre et, par des mesures incitatives, tenter d'influencer certains comportements dans le sens des intérêts qu'on souhaite. Vous ne croyez pas que le contraire puisse être possible, si on veut freiner la demande, on n'a qu'à mettre des freins et des incitatifs dans l'optique d'obtenir un effet contraire?

M. JACQUES MARQUIS :

1950 D'ailleurs, le plus bel exemple, et je dis souvent que – et je le mentionnais tantôt – le prix, par exemple, le prix qu'on paie pour l'électricité est bas au Québec. On a cette chance-là. Mais, en même temps, c'est tellement peu cher que ce n'est pas un incitatif pour les gens de réellement s'embarquer à faire plus d'efforts au point de vue économie d'énergie ou investir dans des efficacités énergétiques, parce qu'il y a toujours une question de rentabilité.

1960 Un autre exemple, je pense, qui est important, si on regarde dans le transport, on paie notre essence au Québec beaucoup plus cher qu'aux États-Unis, même si on voit encore, et il y en a beaucoup, on voit beaucoup de gros 4 X 4 qui se promènent sur nos routes. Mais si on va aux États-Unis, il y en a encore effectivement plus. Pourquoi? Le signal de prix est là, aussi. Ce n'est pas intéressant pour les gens, enfin, les gens comme moi qui n'ont pas des grands moyens, de dire: *Je me paye un 4 X 4 pareil.+

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1965 Puisqu'on admet qu'on peut avoir une certaine influence sur les comportements, avec des stimuli qu'on peut orchestrer, il y a des gens qui sont spécialistes dans ça, qu'est-ce que vous avez à ajouter à l'égard de la timidité de certaines actions en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie? On n'a pas beaucoup sauvé, mais peut-être qu'on a sauvé à la hauteur de ce qu'on a souhaité?

M. JACQUES MARQUIS :

1975 Bon, premièrement, je pense que ce qui avait été d'abord annoncé était peut-être, à mon humble avis, trop optimiste. Et, malheureusement, quand on annonce qu'il va faire 20E demain, puis qu'il fait 10E, tout le monde est malheureux. Mais si j'avais annoncé qu'il va faire 9E, puis il en fait 10E, bien, là, je pense que tout le monde est heureux.

1980 Je pense qu'il s'est passé un peu la même chose dans le cas des programmes d'efficacité énergétique. Il y a eu quelque chose d'annoncé qui, lorsqu'on l'analyse un peu plus en détail aujourd'hui, n'était peut-être pas suffisamment réaliste. Et, en même temps, à travers de tout ça, à travers les années qui sont passées, il y a quand même eu des choses qui se sont

1985

faites de façon naturelle. Si on remplace, par exemple, à tous les 10-15 ans, les frigos, bien, on achète aujourd'hui des frigos qui sont beaucoup plus efficaces qu'ils ne l'étaient, il y a 15 ans.

1990

Alors, tout ça mis ensemble, je pense qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a pas eu d'effort de fait. Il y en a eu de fait. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas en faire d'autres, mais il faut que les efforts soient quand même réalistes. Je pense que c'est ça, le message.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1995

Donc, je peux conclure que vous croyez que pour arriver à une situation d'équilibre, il faudra, tant à l'égard de la consommation qu'à l'égard de l'émission des gaz à effet de serre, il faudra trouver des solutions qui vont passer par des comportements individuels.

M. JACQUES MARQUIS :

2000

Effectivement. Par des comportements individuels. Et, il y a des efforts à faire dans des secteurs, beaucoup plus que dans d'autres secteurs. Dans le secteur énergie au Québec, énergie électrique, à cause de l'hydroélectricité, au niveau gaz à effet de serre, on est quand même très bien placé par rapport à l'ensemble du reste du Canada. À l'exception peut-être du Manitoba qui, aussi, a développé beaucoup d'hydroélectricité.

2005

Mais, il y a d'autres secteurs, comme le transport, où il va falloir qu'il se fasse des efforts, de véritables efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Parce qu'au Québec, je ne me rappelle plus du chiffre exact, mais je pense que c'est au-delà de 40 % des gaz à effet de serre qui sont émis par le transport. C'est sûr qu'on ne peut pas arrêter le transport, non plus, demain matin. On ne peut pas faire voyager un camion qui fait de la livraison juste-à-temps par le métro de Montréal, parce qu'il y a un métro. Les camions, non, mais les individus, il faut favoriser plus le transport en commun, il faut que les gens apprennent à se véhiculer avec des véhicules plus petits, qui consomment moins, etc.

2010

LA PRÉSIDENTE :

2015

Monsieur Marquis, au cours de l'audience, quelques personnes sont venues nous dire qu'au lieu de construire la centrale du Suroît, Hydro-Québec serait mieux d'importer son électricité pour combler les écarts dans la demande. Vous, vous dites que ce serait imprudent de compter sur l'importation. Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus.

2020

M. JACQUES MARQUIS :

Bon, premièrement, imprudent parce que déjà dans les marchés à l'extérieur du Québec, il y a des taux de croissance qui sont quand même plus élevés. Si on pense, par exemple, aux États-Unis.

2025

Si on regarde en Ontario, en Ontario, déjà cet été, ils ont vécu des situations difficiles et on prévoit déjà que l'été prochain va être encore plus difficile à passer en Ontario.

2030 Donc, la disponibilité n'est absolument pas garantie. Et, deuxièmement, deuxièmement – le premier aspect, c'est un aspect purement est-ce que ça va être disponible – le deuxième aspect, c'est du point de vue économique. Quel prix paierait-on si on sait qu'on n'arrive pas à répondre à nos propres besoins? Il est évident, dans une situation comme celle-là, dans un marché ouvert, que les prix augmenteraient.

2035 Troisième raison, je pense, qui est importante, si on fait de l'importation d'électricité, que ça vienne d'Ontario, s'il y en avait de disponible, ou des États-Unis, on va importer de l'énergie qui est produite avec des centrales qui sont au moins beaucoup plus polluantes qu'une centrale comme le Suroît.

2040 Quatrième raison, je pense que construire une centrale comme celle-là, du point de vue strictement économique et rajouter de la valeur à ce qu'on produit au Québec, va nous donner des avantages supplémentaires.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Peut-être une dernière question qui a regard aux gaz à effet de serre, mais au choix d'une centrale à cycle combiné. Certaines personnes nous disent si c'est, par exemple, ailleurs aux États-Unis ou dans des provinces où ils ont des émissions beaucoup plus importantes que nous, oui, ça va. Au Québec, où on fait de l'hydroélectricité, non. On n'accepte pas ça. Vous voyez ça comment, vous?

2050

M. JACQUES MARQUIS :

2055 Écoutez, je pense que les gens ont tout à fait le droit d'exprimer leur opinion, mais, moi, je ne suis vraiment pas du même avis. Premièrement, on a une responsabilité de répondre aux besoins qui se présentent devant nous, on a la possibilité, en plus, de générer pour la société québécoise qui a grandement besoin d'investissement en santé, en éducation, dans les réseaux routiers, dans les infrastructures, il faut que cet argent-là vienne de quelque part.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, messieurs Marquis et Dubeau.

M. JACQUES MARQUIS :

2065 Merci beaucoup, madame.

M. MICHEL DUBEAU :

2070 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2075 J'inviterais maintenant monsieur Daniel Charron de l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

2080 Alors, madame la présidente, à titre de président des manufacturiers exportateurs du Québec, j'ai pris la liberté de remplacer Daniel. Ça me fait plaisir quand même de présenter ceux qui m'accompagnent. Alors, Daniel Charron, notre analyste, et également Francis Lacombe, directeur de notre division analyse.

2085 Alors, madame la présidente, chers membres de la Commission, merci de nous accueillir ce soir. Merci de nous donner l'occasion de vous faire connaître la position des manufacturiers exportateurs du Québec que j'ai l'honneur de présider.

2090 Pourquoi avons-nous déposé un mémoire dans le cadre de cette audience? Tout simplement parce que nous craignons comme la peste une situation de déficit énergétique et que notre intérêt réside, bien sûr, dans un environnement d'affaires qui encourage la croissance et que cela passe notamment par la disponibilité d'un approvisionnement énergétique qui soit fiable et suffisant, au prix le plus compétitif possible.

2095 Quelles sont nos priorités en matière d'énergie? Et, bien, comme vous pouvez le penser, l'énergie est essentielle au bon fonctionnement et à la performance de l'industrie québécoise, tant sur ses marchés intérieurs que sur ses marchés d'exportation. Et, dans ce sens, en matière d'énergie, nous avons deux priorités: disponibilité d'un approvisionnement suffisant et maintien d'un prix compétitif.

2100 Pour demeurer compétitives, les entreprises industrielles québécoises ont besoin d'électricité au meilleur prix et qui fluctue peu. Les faibles coûts énergétiques constituent un avantage comparatif majeur pour le Québec et la compétitivité des entreprises manufacturières d'ici. Je vous rappelle qu'il y en a 10 000 au Québec. Je vous rappelle qu'ils engagent, qu'ils emploient plus de 650 000 personnes, 10 000 de plus que l'année précédente et ceci, malgré
2105 une période de difficulté économique importante.

2110 Comme on l'a démontré dans notre mémoire que vous avez reçu et parcouru sans doute, il y aura croissance de la demande d'électricité au Québec, comme sur les autres marchés d'Hydro-Québec au cours des prochaines années. Et, cette croissance sera grandement due au secteur industriel dans une proportion de près de 60 %.

 En effet, la croissance économique dans ce secteur exportateur à forte valeur ajoutée entraînera inévitablement une croissance des besoins d'énergie. Là aussi, je vous rappelle

2115

qu'en termes de croissance des exportations, véritable moteur du développement économique au Québec, en termes de croissance, en l'an 1999: 15 % d'augmentation; en l'an 2000: 18 % de croissance des exportations, des livraisons, des exportations hors Québec pour plus de 90 G\$.

2120

La demande croissante réduira considérablement la marge de manoeuvre d'Hydro-Québec dans un avenir très rapproché. Cette marge de manoeuvre correspondrait en 2006 qu'à 4 % de l'approvisionnement du Québec en énergie. Et, ça, c'est en prenant un scénario moyen de croissance des ventes.

2125

Ce niveau est considéré comme trop faible par les manufacturiers exportateurs car le risque est trop grand de se trouver en déficit énergétique pour le moindre imprévu. Une marge de manoeuvre vise à compenser des aléas, des imprévus auxquels Hydro-Québec a la responsabilité collective de faire face. Une marge nous prémunit contre un déficit énergétique qui nous forcerait à adopter une position d'acheteur d'électricité pour le combler. Et, n'oublions pas que lorsqu'un acheteur achète d'un autre pour combler ses manques, il doit le faire à des prix très élevés.

2130

2135

Et, j'aimerais illustrer ce point par un exemple pas très lointain, ni dans le temps ni dans l'espace. En un an, entre août 2001 et août 2002, le prix de l'électricité a fait un bond de presque 33 % en Ontario. En un seul mois, celui de juillet à août dernier, cette hausse a été de 18.3 %. Cette terrible hausse reflète notamment les vagues de chaleur du mois d'août qui ont accentué la demande.

2140

Ainsi, un aléa climatique jumelé à une marge de manoeuvre trop faible a forcé le producteur ontarien à acheter à prix fort d'un autre producteur et cela s'est inévitablement répercuté sur la facture des usagers. Elle était salée.

2145

Cet exemple montre qu'il y a un grand risque à fonctionner avec des marges trop faibles et à se placer en situation qui frôleront le déficit. Un risque que les MEQ ne sont évidemment pas prêts à subir, en raison des conséquences que cela pourrait avoir sur les coûts de cet important intrant dans le processus de fabrication.

2150

Alors, quelles sont nos attentes vis-à-vis Hydro-Québec? D'abord, la question qu'on s'est posée: est-ce qu'il y a une raison assez forte pour refuser à Hydro-Québec d'agir de manière responsable en augmentant ses capacités de production pour conserver sa marge de manoeuvre et faire ainsi face aux imprévus, tout en continuant à contribuer aux recettes du gouvernement québécois? C'est l'actionnaire. C'est nous, également, chaque personne au Québec, qui sommes l'actionnaire.

2155

Compte tenu de ce qu'on vient de voir, poser la question, c'est, bien sûr, y répondre.

2160 Alors, regardons maintenant le projet qui nous est proposé pour faire face à cette responsabilité. Est-ce que le projet du Suroît répond aux attentes? Et, bien, la réponse à cette question se divise en deux volets, sur deux types de considérations: des considérations économiques et des considérations environnementales.

2165 Économiques: je pense qu'on vient de les couvrir suffisamment.

 Avec les meilleures technologies disponibles sur le plan environnemental, le projet Suroît devrait générer une quantité limitée de polluants et offrir un excellent rendement de conversion du combustible, lorsqu'on le compare à des centrales semblables fonctionnant au charbon ou à l'huile lourde.

2170 D'autre part, le projet Suroît devrait tout de même générer des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 2,45 mégatonnes par an. Et, dans le contexte d'une ratification prochaine ou éventuelle du Protocole de Kyoto par le Canada, cette situation, bien sûr, nous préoccupe. Cependant, les MEQ, nous avons pris acte de l'engagement pris par Hydro-Québec de compenser les émissions de gaz à effet de serre de la future centrale par des crédits d'émissions. Alors, nous n'en supporterons pas les coûts, comme manufacturiers.

2180 Par contre, puisque les modalités d'application du Protocole ne sont pas encore entièrement connues, une incertitude demeure quant à la faisabilité de cette proposition. L'une des conditions qui favorisera la réussite d'une telle proposition est, bien sûr, la mise en place d'un marché de crédit d'émissions qui soit le plus large et le plus ouvert possible à l'échelle nord-américaine et même mondiale.

2185 Les manufacturiers soutiendront la création d'un tel marché, avec ou sans Kyoto.

 En conclusion, avec le projet du Suroît, dont les délais de réalisation sont courts, contrairement à un projet hydroélectrique, nous pourrions éviter une situation inquiétante à l'aube de l'an 2006. Nous serions autrement vulnérables face à une hausse plus importante que prévue de la demande ou encore vis-à-vis de tout aléa ou imprévu. En déficit énergétique, Hydro-Québec devrait aller alors acheter à d'autres producteurs l'énergie manquante à des coûts qui seront beaucoup plus élevés.

2195 Les MEQ ne sont pas prêts à courir ce risque et de voir perdre son avantage comparatif sur les grands marchés. Alors, voici le principal argument sur lequel se base l'appui les MEQ au projet.

2200 On estime également qu'Hydro-Québec a la responsabilité de répondre à la demande croissante des besoins et aussi aux opportunités offertes sur les marchés extérieurs. De plus, les manufacturiers reconnaissent les qualités du site choisi pour la centrale et le choix des technologies les meilleures pour minimiser les effets sur l'environnement.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, on prend acte, comme je viens de le dire, de l'engagement d'Hydro-Québec de les couvrir, mais nous rappelons qu'un doute persiste quant à la faisabilité de cette proposition, tant que nous ne connaissons pas les modalités d'application de Kyoto.

À ce propos, je tiens à profiter de l'occasion pour demander encore une fois au gouvernement fédéral de faire connaître rapidement son plan d'action en ce qui concerne la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Nous demandons au fédéral que l'effort de réduction d'émissions soit appliqué de façon totalement équitable et que le secteur manufacturier, surtout celui de l'est du pays, n'ait pas à subir un fardeau de réduction injuste et trop lourd qui proviendrait, par exemple, de bonbons qui seraient donnés à monsieur Klein et pour lesquels nous devrions assumer les coûts, ici.

Les implications pour le secteur manufacturier seront énormes. Il est temps qu'Ottawa nous fasse connaître ses intentions pour aider ce secteur à forte valeur ajoutée à y faire face. Nous demandons également à Québec d'agir en négociateur réaliste et agressif pour protéger les intérêts du Québec. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Écoutez, d'abord, je veux juste vérifier. Au début, j'ai compris que vous étiez le président de l'Association des manufacturiers.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais je n'ai pas compris votre nom.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

2235 Mon nom est Paul-Arthur Huot.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2245 Monsieur Huot, vous avez fait état de deux grandes préoccupations des membres de votre organisation quant à l'énergie. Vous parliez de disponibilité et de prix compétitifs. Beaucoup d'intervenants qui ont circulé devant nous, nous ont aussi parlé d'une troisième dimension, c'est-à-dire d'utilisation efficace de l'énergie.

2250 Est-ce que vous pouvez nous donner quelques indications en ce qui concerne l'état de la situation des manufacturiers exportateurs du Québec à l'égard des économies d'énergie? Est-ce que c'est une pratique qui est bien vive au sein de vos membres ou si c'est une préoccupation qui mérite encore d'être promue?

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

2255 L'efficacité énergétique est définitivement une préoccupation de premier ordre pour les manufacturiers. Vous le savez, nous, nous sommes des utilisateurs d'électricité. On commence à se préoccuper beaucoup au moment où est-ce que l'énergie arrive au compteur, puis on s'en préoccupe beaucoup de ce qu'on fait avec, après. Parce que ça a une influence importante sur le total de la facture. Alors, l'efficacité énergétique est définitivement au centre de nos préoccupations.

2260 Au cours des années, nos industries ont connu des progrès majeurs dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. Que ce soit dans les alumineries, que ce soit au niveau des grandes scieries, des grandes papetières, tous ont connu des améliorations incroyables. Et, on continuera d'en connaître, au fur et à mesure que les technologies vont être disponibles. Au fur et à mesure également qu'on poursuivra notre effort de modernisation de nos équipements.

M. FRANCIS LACOMBE :

2270 Si vous permettez un ajout très rapide. Pour vous donner une indication de l'importance de l'efficacité au niveau du secteur manufacturier, entre 90 et 99, la production manufacturière a crû de plus de 30 %. Pourtant, sa consommation énergétique, elle, a crû seulement de 9 %. Donc, ça vous donne déjà une idée de la baisse de l'intensité de l'utilisation énergétique dans nos procédés de fabrication.

2275 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce qu'il y a encore des gains importants à réaliser, à votre avis?

2280

M. FRANCIS LACOMBE :

2285

Par rapport à cette efficacité-là? C'est-à-dire que, comme on vous l'a mentionné, l'énergie est un intrant, d'accord? Donc, un coût de fabrication. Alors, tous les manufacturiers, dans le cadre de leur processus donc de fabrication et dans la maximisation de la productivité, sont à la recherche des économies possibles. Donc, il y a de la meilleure formation qui peut amener des augmentations de la productivité. Il y a l'avènement de nouveaux produits et il y a parfois des économies d'énergie à pouvoir faire.

2290

Donc, les manufacturiers sont toujours à la recherche de moyens efficaces.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Quelle serait la proportion du coût de l'énergie dans la facture totale?

2295

M. FRANCIS LACOMBE :

2300

Encore là, on vous a donné une indication dans le mémoire. Ce qu'on a pris, c'est qu'on a pris le PIB du secteur et on l'a divisé par la facture énergétique – ou l'inverse – ce qui donne à peu près un intrant donc de 8 %. Donc, vous voyez que sur la valeur totale des biens produits, ce que représente la valeur énergétique est très importante.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2305

Par rapport aux coûts de main-d'oeuvre qui pourraient être de?

M. FRANCIS LACOMBE :

Ça, on ne le sait pas.

2310

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

2315

Je vous donne juste un exemple. La facture énergétique totale des manufacturiers en 99 pour les manufacturiers: 3,3 G\$. Imaginez la hausse qu'ont connue les gens de l'Ontario. Une hausse comme ça se traduirait par la perte de nombreux marchés au Québec.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Dans le même ordre d'esprit, est-ce que vous connaissez la contribution des manufacturiers exportateurs du Québec aux émissions actuelles de gaz à effet de serre?

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

Au total, environ 32 %. Et, on pense que, également, comme émetteur important et principal, bien, il s'agit de notre transport urbain. Et, là également, dans les discussions qui entourent l'Accord de Kyoto, bien, on demande à nos gouvernements de prendre leurs responsabilités.

Il y aura des investissements majeurs à réaliser pour améliorer les infrastructures de transport urbain, en particulier le transport en commun, partout dans les grands centres urbains. Au Québec, comme ailleurs au Canada, ce sont des milliards de dollars qui vont devoir être investis; sinon, on peut bien signer un accord, mais on va avoir de la misère à le respecter.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Au sein de vos membres, est-ce que c'est une préoccupation qualifiable d'importante ou si vous avez bien d'autres choses à faire actuellement?

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

Une réponse très simple à vous donner. Il y a un an exactement, nous avons fait un sondage d'opinion auprès de 2 000 manufacturiers au Québec, indépendamment de leur appartenance à notre organisation, et on leur a posé la question à savoir si l'environnement les préoccupait et s'ils se sentaient concernés par la réduction d'émissions de toutes sortes. La réponse: 92 % des chefs d'entreprises manufacturières. Il faut réaliser qu'un chef d'entreprise manufacturière, la grande majorité d'entre eux sont des gens qui font partie du Québec et de la société du Québec, qui partagent les mêmes valeurs que les Québécois.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Lacombe, je crois?

M. FRANCIS LACOMBE :

C'est exact.

2360 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous avez mentionné que vous avez comparé 30 % de croissance de votre industrie par rapport à 9 % de demande énergétique. C'est bien ça? Sur quelle période?

2365 **M. FRANCIS LACOMBE :**

C'est 90-99.

2370 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et, c'est quoi la tendance, à votre avis, dans la prochaine décennie?

M. FRANCIS LACOMBE :

2375 La tendance a été documentée par la Régie. C'est les chiffres de la Régie qu'on a repris dans notre mémoire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2380 Est-ce que cet écart-là devrait s'agrandir en termes de croissance par rapport aux besoins énergétiques?

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

2385 Je peux tenter un élément de réponse. Nous lançons actuellement un vaste programme pour améliorer la productivité des petites entreprises manufacturières. Dans les grandes entreprises, ils ont des équipes d'ingénieurs très au faite, juste au sommet des technologies. Ils voient à leurs affaires. Les petites entreprises manufacturières, dans leur processus de production, connaissent des ratés importants. Il y a une productivité qui est déficiente.

2390 On a lancé un programme de tremplin productivité formation, afin d'améliorer les pratiques d'affaires mais surtout afin d'ajuster le processus de production. C'est selon l'approche de la valeur ajoutée. C'est un processus qui permet de diminuer les pertes de tous intrants qui rentrent dans la production, que ce soit le temps des gens, que ce soit les autres intrants, dont l'énergie.

2395 Alors, ce programme va toucher près de 800 entreprises manufacturières au Québec et je pense que oui, là aussi, il y aura un impact positif pour maintenir cet écart et même l'agrandir.

2400 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Plusieurs intervenants ont questionné le taux de croissance estimé par Hydro-Québec dans le scénario 2001-2011. Quelle est votre estimation du taux de croissance dans les prochaines années? Évidemment, vous souhaitez que ça soit le plus haut possible, mais pour être réaliste?

2405 **M. PAUL-ARTHUR HUOT :**

Alors, je vous ai donné quelques exemples au niveau de l'exportation, principal moteur de développement. Peut-être que si je demandais à notre économiste principal, il aurait peut-être des chiffres plus précis.

2410 **M. DANIEL CHARRON :**

Oui. C'est-à-dire, sur le long terme, tout le monde sera mort, puis tous les économistes ont raison. Donc, c'est un peu la dualité de cette question-là. Il faut savoir, par contre, qu'un taux moyen de croissance se situe à peu près, pour le PIB en général, autour de 2 %. Donc, il faudrait voir si ça concorde parfaitement. Mais comme vous voyez, croissance économique, surtout croissance du secteur manufacturier, correspond avec croissance de la demande énergétique.

2415 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais la proportion en électricité pour répondre à cette croissance-là n'est pas nécessairement de 100 %. C'est la croissance énergétique totale. Et, quelle est la contribution d'électricité dans ce besoin énergétique là pour votre industrie?

2420 **M. DANIEL CHARRON :**

C'est-à-dire que la croissance d'électricité est prévue pour 1.2 % par an. On sait que le secteur manufacturier contribuera pour 60 % de cette croissance. Nous croyons que les chiffres de la Régie de l'énergie sont plausibles.

2430 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2435 Sont réalistes.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

2440 Et sont conservateurs et ne tiennent pas compte de fluctuation. Vous savez, la croissance, ça ne se fait jamais en ligne droite. Ça se fait par pointe et rebond. Alors, s'il y avait des fluctuations trop importantes, on pourrait s'éloigner de ce scénario moyen et être en déficit.

2445 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2450 Monsieur Huot, dans vos propos, vous nous avez dit que la marge de manoeuvre d'Hydro-Québec pourrait être réduite si on n'augmente pas la production. Et vous nous dites que cette marge correspondrait jusqu'à 4 % des ventes au Québec et que, pour vous, c'est quelque chose d'inconfortable. Quelle serait la marge de manoeuvre qui serait sécuritaire pour vous?

2455 **M. PAUL-ARTHUR HUOT :**

2460 Bien, il faudra au moins viser à la maintenir au niveau qu'elle est là. Cette réduction de la marge, c'est une réduction de près de 13-14 % en quelques années seulement. C'est une réduction importante et ça nous met en risque. Surtout, lorsqu'on voit que les délais de mise en route ou d'approbation de nouveaux projets hydroélectriques qu'on préférerait, mais ces délais-là sont tellement longs. Sachant aussi que plusieurs grandes installations électriques, de production hydroélectrique, vont devoir sortir du service pour réparation majeure au cours des prochaines années.

2465 **LA PRÉSIDENTE :**

Messieurs, je vous remercie.

2470 **M. PAUL-ARTHUR HUOT :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2475 J'inviterais maintenant monsieur Léo Donald Lachaine.

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

2480 Merci, madame. Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Bonsoir, monsieur Lachaine.

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

2490 Madame Nicole Boulet. L'usine du Suroît va augmenter à elle seule 2,8 % des gaz à effet de serre au Québec. L'augmentation des gaz à effet de serre va nuire à la santé du Suroît, du Québec et notre belle planète.

2495 Ici, à Beauharnois, on a connu les feux de la Union Carbide. Je ne sais pas si vous connaissez c'est quoi? Nous, quand on passait devant, moi je demeurais à Lavaltrie à l'époque, pendant que ça existait, on devait fermer les châssis de l'automobile, puis ça rentrait quand même dans l'auto, en passant devant les feux. C'était sur la 132.

2500 Il y a aussi d'autres usines polluantes qui n'existent plus, comme la Cromasco, qui avait des gaz très polluants pour la ville.

2505 L'Accord de Kyoto demande aux signataires X le Canada en est un et le Québec a appuyé ladite signature et sa ratification X demande aux signataires de réduire de 6 % les gaz à effet de serre du niveau de 1990 et non de les augmenter. La future usine va à l'encontre dudit traité ou accord.

2510 Je demande qu'Hydro-Québec fasse une campagne pour augmenter l'efficacité des appareils électriques en usage dans les foyers du Québec et de favoriser les industries non énergivores. Dans le sens les entreprises, là, secteurs secondaires et tertiaires, parce que essentiellement, on a des alumineries et que c'est l'industrie primaire et ça prend, et que le monde, ce qui est beaucoup plus payant au point de vue économique, c'est le secondaire, puis le tertiaire et le quaternaire.

2515 Dans la description dudit projet, Hydro-Québec a utilisé comme unité d'énergie le British Thermal Unit, communément appelé le BTU. Je me dois de rappeler à Hydro-Québec que depuis au moins 20 ans, le Québec a remplacé les unités de mesures britanniques par le système métrique. L'unité de mesure énergétique dans le système métrique est la calorie ou le joule.

2520 Je vous ai soumis aussi un tableau desdites unités de mesure dans l'annexe cette semaine, je ne sais pas si vous l'avez, je l'avais soumis. L'unité, ce que moi quand j'ai fait mes cours au cégep en chimie puis en physique, lors de mon option en science santé, on m'avait dit que les BTU, le système britannique, s'en allait comme une chose désuète.

Quand, à la première journée de séance, le représentant d'Hydro-Québec Production m'a parlé du BTU, ça m'a fait sursauter. Et, d'ailleurs, toutes les énergies en ce moment, il y a un tableau que je peux vous refournir, madame, pour l'audience, si vous le désirez bien, tous les types d'énergie comme kilowattheure, comme le BTU, comme l'électrovolt, se terminent, peuvent tous se transiger en joules. Et moi, je préférerais, madame, de demander à Hydro-Québec à l'avenir, même les factures qu'on reçoit se transforment en joules, pour qu'on puisse comparer les diverses sources d'énergie que le consommateur peut acheter. Puis je mettrais même l'essence, dire la valeur énergétique du gallon d'essence qu'on prend dans l'auto et sa transformation en énergie motrice, toujours en joules, pour qu'on puisse connaître effectivement l'efficacité de ladite énergie.

D'ailleurs, je fais juste remarquer que l'énergie cinétique se calcule en joules par la formule $2 mV^5$ et l'énergie nucléaire, dans le même sens, $E = mC^5$. Tout se transige en joules. Donc, c'est pour ça, madame, j'aimerais que vous demandiez à Hydro-Québec et aussi au gouvernement qu'ils appliquent tout le système énergétique du Québec, quelle que soit sa nature, en joules.

Et, comme pour moi, je suis résidant de cette ville, dans le Vieux-Beauharnois, les émissions de CO₅ moi, madame, là, ça ne me tente pas là de vivre à Beauharnois ce que d'autres gens avant moi qu'on avait, avec la pollution qu'on avait avant.

C'est pour ça, madame, que depuis la fermeture de l'Union Carbide puis de la Cromasco, les bois commencent à revivre dans la région. Donc j'aimerais, madame, qu'on n'ait pas encore cette sacrée pollution sur la tête. Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lachaine.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Monsieur Lachaine, si on vous demandait de changer certains de vos comportements, soit pour consommer moins d'énergie ou pour réduire votre consommation de produits dont la fabrication contribue énormément à l'émission de gaz à effet de serre, est-ce que vous accepteriez?

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

2560

Oui, parce que pour moi, la planète, c'est important. C'est tout simplement ça. Puis, vous savez, monsieur, quand on demande aux enfants... quand j'étais étudiant au cégep, il y a plusieurs années, on avait demandé aux gens de faire un ménage des îles, qu'on appelle les îles sous le pont Monseigneur-Langlois. Les jeunes ont pris conscience que les îles, c'était à eux autres. Si on leur demande et on donne l'exemple, là ils vont suivre.

2565

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

2570

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais comme exemple, là, qu'est-ce que vous avez modifié dans vos habitudes ou que vous avez enseigné aux autres pour réduire la consommation énergétique?

2575

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

C'est que moi, énergétique, c'est que moi j'ai appris à ne... quand j'avais une automobile, d'aller moins vite parce que comme la formule, par exemple, $2 mV^5$, que la vitesse cinétique, l'énergie cinétique, on demande aux gens d'aller moins vite. Plus qu'on va vite, plus que la consommation par kilomètre parcouru augmente.

2580

Donc, c'en est une, moi, une des suggestions que je ferais au gouvernement, c'est de barrer les automobiles à 100 km à l'heure, carrément, parce que la différence entre 100 km à l'heure et 120, entre 100 et 120, il y a 40 % de différence. Donc, c'est significatif, parce que, si vous voulez, si on prend la formule, c'est ça qu'on a comme augmentation d'énergie potentielle prise. Donc, c'est important comme entité, là, si on veut réduire ça, là.

2585

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Pensez-vous que les gens dans votre entourage vous suivraient facilement dans cette...

2590

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

Si l'acquisition est beaucoup plus... si les gens ensemble en prennent conscience, c'est beaucoup plus ça qu'autre chose. Si les gens, et ceux qui ont des mauvais comportements, puis là, là, ceux qui ont le pied pesant sur le champignon, là, qu'on leur donne bien des contraventions! Puis là, je m'en cacherai pas à en donner. Le monde vont modifier leurs comportements. Parce que s'il y en a toujours, parce que les gens, ils voient... si le gars devant moi va à 120 km, j'aime autant suivre la circulation. Dans ce sens-là.

2595

2600

LA PRÉSIDENTE :

2605 Monsieur Lachaine, dans votre mémoire, vous demandez à Hydro-Québec de faire une campagne pour favoriser les industries les moins énergivores. J'aimerais saisir quel intérêt Hydro-Québec a à faire ça, puis comment il devrait le faire.

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

2610 C'est que là, c'est que oui, Hydro-Québec comme partie un peu du gouvernement en tant que tel, parce que ça, c'est un choix de société. Comme Hydro-Québec est notre propriété et aussi le bras du gouvernement. Moi, je vois Hydro-Québec comme une coopérative d'énergie qui produit pour nous et que nous, comme société, dans l'ensemble, on doit X comment dirais-je? X changer complètement notre approche aux industries manufacturières dans leur ensemble
2615 et le favoriser.

 C'est vraiment Hydro-Québec comme main du gouvernement que je vise plutôt qu'Hydro-Québec comme production d'énergie, dans ce sens-là. Je sais pas si ça peut être Hydro-Québec ou un autre, ou gouvernement qui décidera, mais en ce moment, moi, j'ai
2620 Hydro-Québec qui décide du point de vue énergétique puis qui favorise tout ça, là.

 S'il y aurait d'autre chose au gouvernement du Québec pour réduire et faire un changement drastique au point de vue économique, dans ce sens-là, je m'adresserais à ces personnes-là, mais en ce moment, je n'ai qu'Hydro-Québec à l'horizon. Si vous nous dites qu'il
2625 y a un autre organisme au gouvernement, je suis bien prêt à lui faire la demande.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci beaucoup, monsieur Lachaine.
2630

M. LÉO DONALD LACHAÎNE :

 Merci, madame.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes.

2640 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2645 J'inviterais maintenant monsieur John Burcombe du Mouvement Au Courant et monsieur Jacques Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

2650 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

2655 Bonsoir, monsieur Ruelland. Bonsoir, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

Bonsoir!

2660 **M. JACQUES RUELLAND :**

On va résumer notre mémoire rapidement pour passer à la période de questions et, par la suite, j'aimerais que monsieur Burcombe présente quelques acétates sur les aspects prévisions de la demande, à la fin de ma présentation.

2665 Alors, madame la présidente, on a songé à demander à monsieur Vandal, le président d'Hydro-Québec Production, de venir présenter notre mémoire puisqu'on était parfaitement d'accord avec sa façon d'envisager les choses dans une perspective d'affaires, et d'ailleurs aussi avec la position de monsieur Marquis de l'Industrie électrique du Québec qui a parlé un peu plus tôt.

2670 Je vais vous résumer un peu l'explication et la logique limpide que nous a communiquées monsieur Vandal sur la perspective dans le secteur de l'électricité.

2675 Monsieur Vandal nous a dit que l'actionnaire lui demandait de maximiser la valeur de ses investissements. On sait que c'est la même chose pour la Société des alcools et pour Loto-Québec. Les dividendes payés par l'industrie électrique, par le promoteur, ont doublé au cours des dernières années, ils sont maintenant d'environ 1 G\$.

2680 Pour satisfaire les exigences de l'actionnaire, l'entreprise doit augmenter ses ventes, c'est assez simple; pour augmenter ses ventes, bien elle doit disposer d'électricité, de puissance et d'énergie.

2685

Alors, monsieur Vandal l'a très bien expliqué, on est dans un marché en pleine croissance, en particulier aux États-Unis. L'électricité est devenue une commodité qui s'échange par la voie du courtage énergétique, par la voie du courtage financier, ce qui permet à l'entreprise de maximiser ses profits. On n'a pas les chiffres exacts mais il semble que, effectivement, les exportations, en tout cas, soient rentables. On ne voit pas pourquoi ils vendraient à perte, de manière générale.

2690

2695

Donc, pour maximiser, pour saisir toutes les opportunités de marché, monsieur Vandal nous a bien expliqué qu'il devait disposer de l'énergie nécessaire et qu'il entrevoyait un resserrement de l'offre ou de ses disponibilités à l'horizon 2005, 2006, 2007, qui l'empêcherait de saisir toutes les opportunités de marché. Et, effectivement, s'il n'a pas toute l'énergie nécessaire, il ne pourra pas saisir toutes les opportunités de marché dans l'hypothèse où, évidemment, il serait plus concurrentiel que les autres entreprises.

2700

Dans cette perspective-là, il doit disposer d'électricité. Or, l'électricité dont il doit disposer, c'est de l'hydroélectricité, parce que l'hydroélectricité a la caractéristique d'offrir beaucoup plus de flexibilité pour saisir ce qu'il appelle les opportunités à l'heure, à la journée, à la semaine ou à l'année, que le thermique.

2705

Donc, il doit accroître ses disponibilités en hydroélectricité et, comme il n'a pas suffisamment d'eau dans ses réservoirs pour satisfaire à la fois ses prévisions de croissance et la demande interne, pour toutes sortes de raisons X je pense que monsieur Blain les a exposées déjà assez bien X il se tourne vers la solution la plus rationnelle possible, le thermique. C'est rapide, ça va vite, on installe les centrales, ça produit, et on consomme, on insère cette production-là à Varennes ou au Suroît dans la production totale, et on prend, on saisit les opportunités de marché.

2710

2715

Donc, c'est parfaitement logique et je pense qu'il faut regarder le problème de cette façon-là. Ce n'est pas un problème énergétique, ce n'est pas un dossier énergétique, c'est un dossier financier. Le promoteur cherche à maximiser ses ventes, à maximiser ses revenus et à maximiser ses profits en vue de verser ce que l'actionnaire attend de lui.

2720

Alors, je pense que c'est devant ce problème-là que la Commission se situe. Alors, il n'y a pas de resserrement, il y a un resserrement dans cette perspective-là mais pas de problèmes de satisfaction de la demande interne, il n'y a pas ce type de problème-là, je ne pense pas que ce soit pertinent de regarder ça dans cette perspective-là. Je pense qu'il faut le regarder exactement comme monsieur Vandal l'a présenté, on est en face soit dans une problématique financière ou d'une problématique énergétique.

2725

Si vous le regardez dans une problématique financière, vous allez arriver à d'autres conclusions que si vous le regardez dans une problématique énergétique traditionnelle qui vise à satisfaire les besoins de la demande au Québec.

2730

Essentiellement, nous partageons ce point de vue-là, nous partageons cette analyse-là. Les implications que ça a, par contre, au Québec, c'est que la clientèle québécoise va payer le coût marginal de la production thermique, elle va absorber les effets sur la santé des émissions atmosphériques en vue de faciliter l'exportation d'hydroélectricité. Est-ce que c'est ce que la société québécoise veut?

2735

Je ne pense pas que la question a été mise sur la table, je pense qu'elle devrait l'être et c'est l'enjeu fondamental: est-ce qu'on encourt des coûts financiers, des coûts économiques, des coûts environnementaux, des coûts sociaux, des coûts sur la santé publique, de manière à libérer de l'hydroélectricité pour saisir les opportunités de marché.

2740

Alors, c'est dans ce sens-là que nous vous demandons de regarder la question. Maintenant, je passe la parole à mon collègue, monsieur Burcombe, qui voudrait traiter d'un aspect particulier sur les prévisions de la demande.

M. JOHN BURCOMBE :

2745

Oui, madame la présidente, j'ai seulement deux acétates pour présenter un peu notre opinion que Hydro-Québec surévalue l'augmentation de la demande. Et ce graphique a commencé sa vie dans l'étude d'impact sur le projet Sainte-Marguerite-3 en 1991, où la prévision de la demande X c'est cette ligne-là, la plus haut X et par la suite, j'ai ajouté des modifications dans les projections de la demande de 1993 et de 1995, et pour arriver et comparer avec ce qui était la consommation actuelle en 1999, qui est ici, 147 TWh.

2750

Alors, c'est pour indiquer que selon notre analyse, notre thèse, c'est que la prévision faible de la demande d'Hydro-Québec est le plus réaliste. En effet, cette prévision faible de 1995 était le plus proche à la consommation réelle.

2755

Et, par ailleurs, sur la plus récente prévision de la demande d'Hydro-Québec présentée à la Régie de l'énergie et déposée à la Commission en réponse à une question, et cette prévision est axée sur un scénario moyen, croissance de la demande, où on prévoit que l'énergie patrimoniale, ce fameux 165 TWh, sera excédé en 2006.

2760

Par contre, le scénario faible, qui était aussi présenté, est pour nous plus réaliste, c'est que même en 2011 on n'atteindra que 160 TWh de consommation, ça veut dire toujours 5 TWh moins que l'énergie patrimoniale.

2765

Alors, c'est sûr qu'ici, je parle uniquement des prévisions de la demande pour la consommation au Québec; en ce qui concerne les marchés externes, c'est une autre paire de manches.

2770

Et, juste pour supporter le point de vue que l'augmentation de la demande sera faible ou devrait être faible, il faut qu'on tienne compte des prévisions de la population du Québec et ça, c'est où on voit que même le scénario de référence, il y a un plafonnement dans 2021 et,

encore une fois, on a un scénario faible où on a peut-être déjà atteint le maximum de population pour la province.

Alors, c'est seulement quelques éléments que je crois qu'on devrait tenir en compte.
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Burcombe. D'entrée de jeu, monsieur Burcombe et monsieur Ruelland, j'aimerais savoir, il y a quelques décennies, le Québec a fait le choix de la production d'électricité, j'aimerais savoir de votre part si vous considérez que c'était un bon choix et en quoi c'était un bon choix si c'en était un, et/ou encore si c'était un mauvais choix et en quoi c'en était un.

M. JACQUES RUELLAND :

Je pense, madame la présidente, que tous les pays utilisent les ressources dont ils disposent de la meilleure -- prennent avantage, tirent avantage des ressources dont ils disposent. L'Alberta utilise du pétrole et du charbon, nous, on utilise l'hydroélectricité; donc, il serait irréaliste d'utiliser du charbon si on a de l'hydroélectricité.

La question n'est pas là, la question est de savoir: est-ce qu'on utilise la ressource de la façon la plus efficace possible en s'assurant qu'on minimise la quantité qu'on a pour en assurer la pérennité.

On avait, en 1960 puis en 1970, on avait de l'électricité jusqu'en 2050, 2075, et on est rendu au thermique. Je vous réfère à un article du président de l'Hydro du 16 juin dernier qui prévoyait il y a un an, en juin dernier, que de ne pas avoir à faire appel à la filière thermique avant 2025, 2035. C'est un changement relativement radical en un an.

Donc, c'est clair qu'on peut utiliser de l'hydroélectricité, mais on doit utiliser l'énergie de la façon moderne d'envisager les choses, c'est de manière intégrée, c'est-à-dire en accordant autant d'importance à l'optimisation de l'énergie dont on a besoin par la gestion de la demande, par l'efficacité énergétique, par l'économie de l'énergie.

Un peu comme avec les voitures. Aujourd'hui, les voitures font trois fois le millage qu'elles faisaient auparavant parce que les voitures sont plus efficaces; en d'autre mots, on prend trois fois moins d'essence pour aller à Québec qu'on en prenait. Alors, ce n'est pas une question de savoir si on devrait l'utiliser l'hydroélectricité ou pas, c'est de savoir comment utiliser l'énergie, qui est très précieuse et dont le développement a des très gros impacts, avec parcimonie et avec intelligence.

Là, on l'utilise pour faire supposément du développement économique et de la création d'emploi, et chaque génération de politiciens qui se succèdent utilise toujours les mêmes

2815 arguments, de sorte qu'on est dans une situation aujourd'hui où on arrive à la fin du potentiel hydroélectrique, on s'en va au thermique, et on a abandonné totalement la filière de l'efficacité et de la gestion de la demande, avec tous les impacts négatifs sur le plan technologique que ça aura. On n'est pas plus riche pour autant.

2820 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je dois comprendre de vos propos que l'efficacité énergétique, soit, mais dans le fond, le choix de l'hydroélectricité, de votre point de vue c'est préférable, si c'est bien géré, que le thermique?

2825 **M. JACQUES RUELLAND :**

Écoutez, l'hydroélectricité a des impacts différents que le thermique, on revient toujours avec l'énergie propre. Les énergies qui utilisent des produits pétrolier, du carbone, produisent 2830 des émissions atmosphériques, c'est bien évident. L'hydroélectricité est une forme différente de production d'énergie qui a des impacts sur le milieu physique, que la production thermique n'a pas.

Maintenant, il faut regarder l'ensemble des impacts, ce qu'on a toujours refusé de faire 2835 et de regarder quelles sont les options qui sont les plus avantageuses. Toutes les études démontrent que c'est en utilisant le moins d'énergie de toutes les filières possibles qu'on minimise les impacts de toute sorte, inhérents à chaque filière. Et on avait réussi, au début des années 90, à faire accepter par l'État, en 94, l'application de la planification intégrée des ressources, c'est-à-dire de regarder l'ensemble des ressources disponibles et la façon de 2840 satisfaire les besoins normaux des sociétés, avec le moins d'impacts possible, au meilleur coût possible.

Alors, ça, c'était une façon d'envisager les choses qui a été complètement abandonnée.

2845 **M. JOHN BURCOMBE :**

J'aimerais ajouter, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

2850 Oui, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

2855 ... c'est que selon les prévisions que j'ai démontré, c'est complètement possible pour le Québec de survivre sans aucune nouvelle production.

2860

Si, au lieu de faire venir et de faire la promotion des projets énergivores, comme l'expansion de Alouette qui prend un autre 500 MW, si on oublie ces gros projets, c'est complètement possible que le Québec peut, pour ses propres prévisions, c'est sûr, survivre avec le parc de production qu'on a actuellement. Il n'y a pas besoin de construire de nouvelles centrales.

2865

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2870

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous souhaiteriez qu'Hydro-Québec, que le gouvernement du Québec ne favorise pas le développement de projets du genre des alumineries, par exemple. Donc, le bloc énergétique consenti à Alouette, pour vous, est-ce que c'est un geste positif et valorisant pour le Québec ou non?

2875

M. JOHN BURCOMBE :

2880

Je sais que le temps des projets énergivores, c'est passé. Est-ce qu'on n'a pas assez déjà d'alumineries au Québec? Pour moi, on a suffisamment fait de développement dans cette direction, il faut viser d'autres créneaux. Comme l'intervenant précédent l'a mentionné, pourquoi pas mettre nos efforts dans des développements qui n'utilisent pas l'énergie, comme on a fait auparavant?

2885

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais si on ne fait pas le développement de ces projets majeurs là, créateurs d'emplois, est-ce qu'on peut maintenir un taux de croissance suffisant au Québec pour suivre le reste du pays ou des Américains? Est-ce que le décalage ne va pas s'agrandir?

M. JACQUES RUELLAND :

2890

Je pense, si vous me permettez, le secteur industriel n'est pas un secteur exemplaire en termes de croissance économique. Je n'ai pas les derniers chiffres sur les subventions annuelles qui sont versées ou les manques à gagner de la société d'État en termes de pertes dues à la fourniture d'électricité aux alumineries, mais ça se chiffre à des centaines de millions de dollars, et des centaines de millions depuis le début des contrats secrets.

2895

2900

Alors, on a produit trop d'électricité. On a attiré les entreprises pour écouler, parce que les coûts de construction étant encourus, il fallait amortir les équipements. Pour amortir les équipements, on était mieux, au lieu de laisser l'eau passer par-dessus les barrages, de la turbiner et de la vendre à rabais. On a créé des conditions qui font en sorte qu'on a créé une situation où les entreprises sont subventionnées pour produire de l'énergie pour une activité primaire, dont les retombées économiques sont très faibles, il n'y a pas de développement secondaire, il n'y a pas de développement tertiaire.

2905

Le premier ministre vient de remettre des conditions, là, sur la deuxième phase d'Alouette en termes de développement secondaire et tertiaire, parce qu'on ne fait strictement que de la production primaire et on sait tous que les retombées, l'effet multiplicateur de ces investissements-là n'est pas très élevé. On est dans l'industrie primaire, là, en 2000, au troisième millénaire.

2910

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais comment vous pouvez créer de la valeur d'un enrichissement collectif au Québec si on ne crée pas de biens pour l'exportation?

2915

M. JACQUES RUELLAND :

2920

La valeur -- la richesse se crée par d'autres niveaux de développeurs, à partir d'une ressource. On le voit très bien dans le bois d'oeuvre. On n'a pas d'entreprises de deuxième et de troisième transformation, là où on fait appel à de l'expertise, là où on fait appel à différents types de spécialistes, des endroits où on crée des débouchés pour les jeunes qui sortent des universités et qui nous permettent...

2925

Prenons l'exemple des Allemands et des Japonais où, à partir de peu de ressources sur leur territoire, on va chercher énormément de valeur ajoutée dans la transformation de la matière première qu'on utilise. Nous, on est encore au niveau et à l'étape du 2 X 4 et de la production de kilowattheures.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2930

Mais cette croissance-là que vous souhaitez dans l'industrie du meuble ou dans l'industrie manufacturière exige ou entraîne un accroissement de la demande énergétique de toute façon. Elle peut être plus limitée, mais...

M. JOHN BURCOMBE :

2935

Mais, excusez-moi, mais le 500 MW qui sera utilisé par l'expansion d'Alouette, pour moi, ça, ça va servir, ça pourrait servir à je ne sais pas combien de projets qui sont dans le tertiaire, et ce sont des projets dans le domaine de l'information, par exemple, ça n'utilise presque pas d'énergie du tout.

2940

M. JACQUES RUELLAND :

D'ailleurs, toutes les études, les études du promoteur en particulier, vont vous démontrer que c'est la réduction de la demande dans le secteur primaire qui fait en sorte qu'il y a eu réduction relative de la demande. Les secteurs secondaires et tertiaires utilisent relativement pour la valeur créée, la valeur de nombre d'emplois, la valeur des investissements, beaucoup moins, exigent beaucoup moins d'énergie que le secteur primaire. La première transformation des métaux, en particulier.

2945

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Votre réflexion vous a-t-elle permis d'identifier certains secteurs tertiaires moteurs plus promoteurs que d'autres? Moins énergivores qu'un investissement dans le secteur primaire?

2955

M. JACQUES RUELLAND :

Bien, je pense qu'on a simplement à regarder le développement de l'industrie, de la biotechnologie, de l'informatique, les techniques de l'information, des secteurs de la connaissance, comme les sociétés modernes le font. Je veux dire, et ça, par la suite, quand on développe ça, bien, on tire de la ressource dont on dispose une valeur ajoutée.

2960

On est encore dans un mode de réflexion ou de développement où on voit la forêt comme du 2 X 4 puis de l'hydroélectricité comme -- puis l'eau comme de la production de kilowattheures pour être vendus à l'état primaire, là, sans transformation d'aucune sorte aux États-Unis qui, eux, l'utilisent pour faire de la transformation secondaire et tertiaire.

2965

Alors, on alimente à bas prix le développement de l'économie américaine, comme si on n'avait pas le choix. Moi, je suis assez vieux pour vous dire que c'est le même discours qu'on entend depuis mil neuf cent au moins 70, sinon avant. Ça fait 30 ans, là, ça fait 30 ans qu'on se fait dire que c'est le moteur de notre développement économique, l'hydroélectricité. Ça va faire, là!

2970

2975 Puis là, on est rendu dans le thermique, à deux fois le prix, alors que les régions sont aussi pauvres relativement qu'il y a 30 ans, que les jeunes quittent les régions parce qu'il n'y en a pas d'emplois, puis il n'y a pas de débouchés pour les jeunes qui sortent des collèges puis des universités, puis on continue d'investir dans le secteur primaire: la forêt, l'électricité. Et à qui ça profite? Bien, ça profite aux gens qui sont venus ce soir, là.

2980 D'ailleurs, monsieur Caillé le dit très bien dans son article: ça profite aux entreprises en construction, et il dit :

2985 *(...) aux entreprises en construction. Ça va donner de l'ouvrage à du monde et donner un marché à bien des entrepreneurs en construction ainsi qu'à des équipementiers.*

2990 Ça, ça aurait été écrit en 1960, là, ça serait exactement la même chose. Aujourd'hui, au moins avec l'argument de monsieur Vandal, bien, en plus de satisfaire nos besoins, on va faire de l'argent par le courtage. Ça va accroître les revenus du gouvernement. Peut-être que, relativement, c'est plus payant que ça l'était avant. Bah! Puis pour ça, bien, le coût à payer c'est de construire des centrales thermiques, puis les Québécois vont consommer du thermique, puis là, on va avoir plus de flexibilité. Ils vont être plus malades, ils vont être plus pollués, ça va leur coûter plus cher dans leur tarif d'électricité à la longue quand Hydro-Québec Distribution va arriver avec ses augmentations de tarif mais, dans l'ensemble, le gouvernement va recevoir plus de dividendes, il fera ce qu'il voudra avec.

2995 C'est ça, la problématique. Puis toute la question: est-ce qu'on en a assez, on n'en a pas assez, est-ce qu'on a un resserrement ou on n'a pas de resserrement, là, ça n'a aucune importance. Ce qui est important, c'est de savoir si la collectivité est consciente des enjeux qui sont derrière ça, puis il n'a pas l'air à y avoir de débat là-dessus, là.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui, monsieur Burcombe?

3005 **M. JOHN BURCOMBE :**

3010 Je peux ajouter que, comme exemple cité par monsieur Vandal, Hydro-Québec font le courtage financier maintenant. Courtage financier, on n'a pas besoin de production pour ça. Si Hydro-Québec peut faire ça, il peut faire de l'argent de ça, pourquoi pas? On n'est pas contre ça. Mais le fait qu'il faut bâtir de la nouvelle production simplement pour faire ce courtage, c'est une autre question.

3015 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Vous n'êtes pas contre la croissance économique du Québec...

M. JACQUES RUELLAND :

On ne l'a jamais été.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... mais de croissance contrôlée.

M. JACQUES RUELLAND :

On est contre la croissance économique des pays sous-développés. Pas d'un pays moderne et développé et où il y a des chances équitables pour les gens. Quand il y a du décrochage scolaire de 40 %, quand les régions se vident, là, puis que les seuls qui s'enrichissent dans ça, c'est comme il dit: les équipementiers, puis les constructeurs de turbines, puis les producteurs de béton X les centrales syndicales, évidemment qu'elles sont d'accord avec ça parce que ça crée des emplois à court terme X puis qu'il n'y a pas de débat là-dessus, puis ça fait 30 ans que ça dure, ça va faire, là! À un moment donné, il va falloir qu'on...

Puis monsieur Vandal, il a eu le mérite de dire les choses telles qu'elles étaient: *Nous autres, c'est une commodité, on la vend, on la vend au meilleur prix, puis on est une entreprise, puis on s'en fout des impacts environnementaux, on s'en fout des effets sur la tarification des consommateurs, c'est pas nous autres qui va absorber ça, c'est Hydro-Québec Distribution. Puis le gouvernement nous demande de l'argent, on va lui en donner pourvu qu'il nous enlève les obstacles devant nous+, comme il vient de le faire pour Manouane, là, à 3 m;/seconde, là, c'est acceptable, selon le ministère de l'Environnement. Le ministre de l'Environnement a proposé ça au Conseil des ministres, il a accepté ça: 3 m;/seconde pour la rivière. Un filet dans le fond de la rivière.

M. JOHN BURCOMBE :

Et j'aimerais ajouter que la croissance économique n'est pas nécessairement la bonne mesure de bien-être d'une société et le fait que toute l'économie prime sur tout présentement, pour nous c'est une aberration, ce n'est pas une bonne mesure, si on vise uniquement la croissance économique, ce n'est pas nécessairement pour le bien-être de la société.

LA PRÉSIDENTE :

3055 Monsieur Burcombe et Monsieur Ruelland, tout à l'heure vous avez parlé X et je pense
que c'est une de vos préoccupations X des économies d'énergie. Les économies d'énergie, ça
peut se faire, bien sûr, à partir de programmes qui sont mis en place soit par Hydro-Québec ou
le gouvernement ou les municipalités ou, bon, on peut faire des économies d'énergie, mais ça
demande aussi, d'une certaine façon, des changements d'habitudes des gens.

3060 Il y a des jeunes tantôt qui sont venus nous dire que les changements d'habitudes, ce
n'était pas si facile que ça. J'aimerais vous entendre sur comment vous voyez l'efficacité des
changements dans ce domaine-là.

3065 **M. JACQUES RUELLAND :**

Écoutez, madame, ça fait 25 ans qu'on en parle d'efficacité énergétique, ça demande
quatre choses de l'efficacité énergétique. Ça demande un signal de prix des économies
d'énergie. Ça demande de la sensibilisation aux impacts que ça a; deuxièmement, ça
3070 demande un signal de prix; troisièmement, ça demande des technologies qui sont disponibles.
Le quatrième, je ne m'en souviens pas sur le coup, là. Mais il n'y a pas de signal de prix, on
sait tous que l'électricité ne coûte pas le même prix à produire en pointe puis en fine pointe qu'en
base.

3075 Pourtant, est-ce que vous connaissez, vous êtes capable de lire votre facture? Êtes-
vous capable de savoir combien vous coûte l'électricité que vous consommez à 5 h au mois de
février quand il fait moins 30 ou à 5 h le 21 juillet? Vous n'en avez aucune idée, on ne veut pas
que vous le sachiez. Pourquoi? Parce que si vous le saviez, vous feriez attention, puis si vous
aviez des appareils de délestage dans votre maison pour faire attention X un peu système
3080 biénergie, là, grossièrement X vous feriez plus attention puis vous prendriez avantage.

Moi, j'en ai un système biénergie, puis j'en prends avantage, ça me coûte moins cher
en haut de moins 12 -- de 12, moins 12, et ça me coûte plus cher en bas de 12, et c'est tout.
Mais il n'y a pas de signal de prix, l'électricité devrait coûter plus cher en hiver, devrait coûter
3085 plus cher en fine pointe, quand ça coûte beaucoup plus cher au producteur de le produire,
comme dans tout marché.

Et là, ce n'est pas une question de vieux ou de jeunes, là, ou de résistance aux
changements, c'est une question que de faire connaître les faits à la population, de vouloir
3090 vraiment réduire la consommation, ou de l'étaler ou de la moduler en fonction des coûts et de
l'appliquer. Comme en France, c'est pas plus compliqué que ça, il y a des tarifs, ça coûte cher
en hiver, on fait attention.

Et s'il y avait une structure tarifaire qui reflétait vraiment les coûts, ça rentabiliserait par
3095 exemple de meilleures fenêtres, un meilleure isolation, des meilleures constructions de maison,

parce que ça coûterait moins cher de construire plus efficacement pour, sur la durée de vie de la maison ou de l'hypothèque, en tout cas, de réduire de 25, 30 puis 40 % ses coûts de consommation d'électricité.

3100 Mais le gouvernement n'est pas intéressé, Hydro-Québec n'est pas intéressée parce que l'objectif, ce n'est pas un objectif énergétique et de protection des ressources, c'est un objectif économique et financier. Il faut stimuler la demande sous l'illusion qu'on crée de l'emploi, on fait faire des investissements, on crée de la demande et on ramène, on donne l'illusion que l'économie va bien, qu'on stimule artificiellement l'économie.

3105 La façon d'envisager les choses, le développement économique, par le promoteur et surtout par les gouvernements successifs, va à l'encontre de toute politique d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie. Ça ne donne rien de parler d'économie d'énergie dans cette perspective-là, Hydro-Québec n'en fait pas. Il faisait semblant qu'il en faisait avant; 3110 maintenant, ils disent ouvertement qu'ils n'en font pas.

Ils ont parfaitement raison, pourquoi faire de l'efficacité énergétique, ça va à l'encontre des objectifs précis de construction puis de ventes et de création d'emplois à court terme.

3115 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous dites le gouvernement ne veut pas, Hydro-Québec n'en veut pas, et les Québécois, eux, est-ce qu'ils en veulent?

3120 **M. JOHN BURCOMBE :**

Excusez-moi. C'est que c'est sûr que pour nous, Hydro-Québec n'est pas l'organisme qui devrait faire l'efficacité énergétique. Ça devrait être un organisme indépendant. Et on a eu l'espérance que l'Agence d'efficacité énergétique remplirait ce rôle, mais ce n'est pas évident à 3125 ce point-ci et ce n'est certainement pas possible pour cette agence d'agir du fait qu'il n'a pas de fonds pour le faire.

Pour nous, il serait beaucoup plus utile et beaucoup plus efficace qu'il y ait une redevance sur l'électricité et peut-être les autres sortes d'énergie afin de financer un organisme 3130 indépendant, peut-être l'Agence d'efficacité énergétique, pour faire des vrais programmes d'efficacité énergétique, parce qu'Hydro-Québec n'a pas l'intérêt de le faire.

M. JACQUES RUELLAND :

3135 En fait, brièvement, pour répondre à votre question, moi je suis convaincu... regardez ce qui est arrivé avec les pesticides l'été dernier. Les scientifiques ont démontré qu'il y avait du danger, pour les enfants en particulier, d'utiliser des pesticides sur les pelouses.

3140 Les gens X avec la cigarette X quand les gens sont informés des coûts et des bénéfices d'une certaine problématique, ils agissent de manière responsable. Si on leur disait: *Écoutez, on vous offre quelque chose qui est avantageux pour vous autres, qui est avantageux pour la société, la technologie est là, on va vous donner une structure tarifaire qui va vous le permettre, ça va vous coûter moins cher sur l'ensemble et ça va réduire, ça va réduire le rythme de construction et de production+, à ce moment-là, moi, je suis convaincu que la collectivité embarquerait. Ils n'ont aucune raison de le faire.

3145

LA PRÉSIDENTE :

3150 Est-ce que vous pensez que si les Québécois devaient payer les coûts réels de l'électricité, ça les motiverait à faire des économies d'énergie?

M. JACQUES RUELLAND :

3155 On a toujours dit que ça va coûter moins cher à long terme de payer les coûts réels que d'être subventionné. Le secteur résidentiel est fortement subventionné. Ça a des conséquences, ça va avoir des conséquences à long terme, à moyen terme et à long terme, qui vont se traduire sur le plan financier de manière plus pénalisante pour la collectivité que les bénéfices qu'on tire des subventions.

3160 Les maisons sont mal construites, les maisons sont équipées de plinthes électriques, qui est un système de chauffage complètement archaïque. Les gens ne savent pas combien ça coûte. Ils n'ont pas besoin de le savoir, ça ne coûte pas trop cher. Et ça, ça entraîne de la production à un coût marginal, on est passé de 1 4/kWh, à 3 4/kWh, à 6 4/kWh pour d'autres considérations comme l'exportation, mais la réalité, c'est que ce coût marginal là, là, il va rattraper le consommateur.

3165

3170 L'Hydro a déjà commencé à préparer la population en disant qu'il y avait un déficit d'Hydro-Québec Distribution de 540 M\$, conséquemment qu'il fallait, parce que ce sont toutes maintenant des divisions qui doivent être rentables X comme l'a dit notre président X et, conséquemment, on peut anticiper qu'ils voudront résorber le 540 M\$ de déficit.

3175 Comment est-ce qu'ils vont faire ça? Ils vont le charger dans la tarification et on va tous le payer, puis là, on va payer graduellement le coût marginal des nouveaux équipements. Pourquoi? Parce qu'on l'a gaspillé et parce qu'on n'a pas construit les résidences et les utilisations de telle sorte qu'on en minimise l'utilisation, pour donner des bénéfices politiques à

court terme aux politiciens et des bénéfices économiques à court terme à ceux qui profitent du développement hydroélectrique.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3180

Croyez-vous qu'on ait atteint ou qu'on est rendu à la fin des possibilités de développement hydroélectrique au Québec?

M. JOHN BURCOMBE :

3185

Il y a toujours, on peut harnacher toutes les rivières du Québec si la volonté est là, mais pour nous, pour moi personnellement, je crois qu'on a déjà assez fait pour qu'on puisse préserver ce qui reste de nos rivières vierges. On n'a pas vraiment beaucoup de rivières vraiment vierges, pas touchées du tout par l'hydroélectricité, il faut tourner notre intérêt vers ça.

3190

Le gouvernement a déposé, promis de protéger 8 % de son territoire comme aires protégées, il y a 2 ans maintenant. Il y a une certaine progression dans l'atteinte de ce 8 %, mais cet objectif est toujours lié au fait qu'Hydro-Québec vise des projets sur certaines rivières.

3195

Alors, pour moi, il faut prendre le temps de décider qu'est-ce qu'on veut préserver comme patrimoine naturel avant de procéder aux nouveaux projets, et ça n'est pas fait encore.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3200

Pouvez-vous identifier un projet hydroélectrique qui vous apparaîtrait acceptable et pour lequel vous supporteriez le développement?

M. JOHN BURCOMBE :

3205

Oui, on a approuvé le projet de Mercier...

M. JACQUES RUELLAND :

3210

Mercier.

M. JOHN BURCOMBE :

3215

... du fait que c'est la décision d'une centrale à un barrage existant, et on se demande pourquoi on n'a pas construit cette centrale dès le début ou depuis plusieurs années. Il y a d'autres exemples comme ça. Pour nous, on aurait pu faire la même chose avec le projet Toulnostouc, il y a un barrage qui existait, et c'était simplement question d'ajouter une centrale, mais c'est pas suffisant pour Hydro-Québec, il faut complètement refaire, agrandir le réservoir, détruire le barrage qui existe déjà, en bâtir un autre, faire une énorme conduite d'eau, dépenser de l'argent afin que le projet développe de plus en plus d'électricité.

3220

Alors, il y a des choix à faire que Hydro-Québec ne veut pas suivre.

M. JACQUES RUELLAND :

3225

J'aimerais faire un petit commentaire. On n'est absolument pas contre le développement hydroélectrique, on est contre le processus qui mène au type de développement qu'on a.

3230

L'information est camouflée, on l'a vu encore lors de cette audience-là, l'information n'est pas disponible. Il y a toute une batterie d'experts qui vont jurer que 3 m/seconde, c'est suffisant, c'est plein de biologistes à Hydro qui vont vous le dire n'importe quand, ils nous l'ont dit sur Manouane, sur toutes les rivières de la Côte-Nord. On ne considère pas les citoyens comme des êtres suffisamment responsables pour leur dire la vérité et pour regarder les choses froidement et ouvertement: *Oui, ça a des impacts, oui, ça a des avantages+.

3235

Pourquoi ne pas traiter les choses de manière mature et responsable et de dire: *Bon, on va le regarder, le dossier, on va regarder la filière, on va regarder les filières, on va regarder chaque projet, puis on n'essaiera pas de tout camoufler l'information pour s'assurer que notre projet va passer. On va la mettre sur la table, l'information, on va dire aux gens quelles sont vraiment les implications, puis la société décidera de manière responsable.+

3240

Mais là, ce qu'on fait, on va dans les régions, puis on achète les gens comme on vient de le faire, là, on le fait, on le fait ici. Puis s'il y a encore trop de résistance, on met un petit peu plus d'argent, puis s'il y en a encore un petit peu plus, bien on en remet encore un petit peu plus.

3245

Puis les MRC, les municipalités sont à la merci du promoteur, ils sont tellement pauvres, ils ont tellement besoin d'argent, ils ont tellement besoin de créer de l'emploi ou tout ça, qu'ils sont très vulnérables à ça, puis on a trouvé le truc diabolique, là, des sociétés en commandite où la MRC est prise entre ses responsabilités d'aménageur du territoire puis l'attrait que lui offre le promoteur de faire pas mal d'argent pendant 25 ans ou 50 ans.

3250

Ça fait que là, ils sont déchirés, ils ne savent pas trop quoi faire: on va-tu prendre l'argent ou on va-tu être en conflit d'intérêts? On l'a vu sur la Côte-Nord là, quand ils sont responsables des riverains sur certaines des rivières puis des bassins sur la Côte-Nord, que les riverains se plaignaient qu'il allait y avoir des hausses de niveaux d'eau, là qu'est-ce que la MRC qui est responsable de l'aménagement puis de ces citoyens-là dit? Bien, là, elle est obligée de concilier ses préoccupations face à ses citoyens, puis de prendre en compte l'argent qui va rentrer s'il signe une entente de commandite, puis tout ça.

3255

3260

Ça, une des commissions du BAPE a même trouvé que c'était une très bonne formule. Mais là, on tient la MRC otage du promoteur qui a de l'argent plein ses poches, puis il va payer

ce que ça va coûter pour aller chercher l'appui du milieu, là, le troisième critère, puis ils vont le chercher, puis ça continue, envoye! Tu sais!

3265 Ça fait qu'on n'est pas contre le développement hydroélectrique, on est contre la façon que ça se fait et pour les motifs que ça se fait.

LA PRÉSIDENTE :

3270 Messieurs Burcombe et Ruelland, nous vous remercions.

M. JACQUES RUELLAND :

3275 C'est nous qui vous remercions, madame la présidente.

M. JOHN BURCOMBE :

 Merci.

3280 **LA PRÉSIDENTE :**

 J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Lefebvre, du Groupe de recherche appliquée en macroécologie. Bonsoir, monsieur Lefebvre.

3285 **M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :**

 Bonsoir! Je vous remercie pour votre attention, je vous félicite pour votre vaillance, donc on va essayer d'être très dynamique pour bien finir la soirée.

3290 Déjà, notre mémoire retouche différentes approches, là, des intervenants passés, mais je pense que ça amène une touche quand même particulière, donc une approche que l'on veut vraiment strictement de développement durable.

3295 Notre titre déjà *Le projet du Suroît, un recul environnemental résultant de la psychose anti-hydroélectricité*, donc, notre position est qu'on considère que le projet du Suroît doit être regardé avant tout sur le plan environnemental.

3300 Évidemment, la question de la justification des projets qui a été soulevée, on en a parlé, je pense que c'est important de ressortir notre élément, autant Hydro-Québec souligne clairement que c'est pour l'exportation que le projet est envisagé -- et, d'ailleurs, on voit dans le premier appel d'offres, le 1200 MW, pour sélectionner le 1200 MW, là, où ils ont eu la série de projets, ce qu'on a mis en annexe 1, d'ailleurs, on voit que le projet du Suroît n'est même pas là.

3305

Donc, Hydro-Québec se le réservait vraiment, pour l'instant, pour les marchés d'exportation et pas pour répondre aux besoins québécois, mais on souligne clairement aussi que autant qu'on va se permettre d'acheter des biens qui viennent de l'extérieur et qui peuvent être polluants et énergivores ou qui peuvent être propres, autant on n'a pas à arrêter notre développement économique uniquement sur la question des besoins.

3310

La question qu'on doit faire, c'est, je pense dans un cadre d'une audience publique sur l'environnement, c'est de dire: est-ce que ce projet-là est acceptable sur le plan environnemental?

3315

Mais puisque le débat est quand même soulevé de façon significative, je pense qu'on veut quand même émettre notre position assez claire sur la question de la justification.

3320

Si on avait suivi l'approche qu'avaient certains groupes de pression en 1970 de dire: *On a notre demande d'électricité qui comblait 20 % de nos besoins et on pourrait, avec l'efficacité énergétique, ne pas avoir besoin d'ajouter de la production+, on n'aurait pas fait le Baie-James X d'ailleurs, certains s'opposaient à l'époque X et si on regarde le bilan aujourd'hui, je pense qu'on peut dire de façon indéniable que c'est un succès, tant sur le plan économique qu'environnemental, qu'en termes de développement durable dans son ensemble social, et on a fait en sorte qu'on est passé de 20 % de notre bilan d'énergie renouvelable à 40 % d'énergie renouvelable.

3325

3330

Alors qu'à Johannesburg récemment, le gros enjeu était de dire: est-ce qu'on peut amener la planète à 10 % d'énergie renouvelable, peut-être 15. Alors qu'au Québec, on a réussi en 20 ans à passer de 20 à 40 %, ce qui nous a permis de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre durant cette période-là. C'est ce qu'on parle en termes de bon bilan environnemental sur cet aspect-là.

3335

3340

Bon. Cela étant dit, qu'une entreprise d'ici puisse augmenter la production d'énergie pour vendre sur les marchés extérieurs, je ne pense pas qu'on doit s'y opposer sur le plan du principe, un, et deuxièmement, on n'est pas dans un contexte où on doit essayer de justifier chaque projet en fonction des besoins énergétiques québécois. Comme je l'ai mentionné, surtout si on va dans le cas des développements d'énergie renouvelable, le potentiel -- parce que même si on a fait des gains, on parle de la nécessité de continuer encore à accroître la portion d'énergie renouvelable et, dans ce sens-là, le fait d'accroître la production d'énergie renouvelable, incluant la grande hydroélectricité qui est une ressource renouvelable importante dont la réputation a été injustement ternie, à notre avis, donc, l'augmentation de la portion d'hydroélectricité doit être considérée.

3345

Ce qui nous amène à dire pourquoi est-ce qu'on s'oppose à Suroît, c'est à cause de l'impact environnemental du projet. Au niveau des émissions de gaz à effet de serre, il faut quand même faire des nuances, là, je me permets de nuancer par rapport à monsieur Lachaine qui m'a précédé, Suroît est fait avec les meilleures technologies au niveau des polluants toxiques.

3350 Il faut considérer que les gaz à effet de serre ne sont pas un polluant qui affecte la santé,
pas de façon directe. Par contre, comme quand on mentionne dans notre mémoire d'aller à
l'annexe, la page 81 de l'annexe, qui est le rapport de l'Agence internationale de l'énergie, je ne
ferai pas le tour de tous les tableaux. Par contre, les différents tableaux permettent de comparer
les filières et celui-là, ce qu'il permet de faire, je pense qui est important, c'est de démontrer
3355 que les projets hydroélectriques ont des impacts locaux et régionaux, mais ce qu'on oublie
souvent, c'est que les filières thermiques, autant le charbon que la turbine à gaz, ont des
impacts sur la biodiversité, via les changements climatiques, via précipitations acides, ont des
impacts qui touchent X mais dans ce cas-là surtout sur via les changements climatiques X qui
touchent l'ensemble des écosystèmes d'une façon très large.

3360 Si on était extrêmement rigoureux, à ce moment-là, on ferait dans l'audience, dans
l'étude d'impact, on regarderait quel est l'impact des changements climatiques sur les hausses
de température qui amènent des périodes de canicule plus grande avec des problèmes de santé
qu'on a vécus, des problèmes de smog, etc. Je ne m'étends pas, mais on voit qu'il y a tout un
3365 aspect que j'appellerais macroécologique qui n'est pas considéré, bon, et ce que ça amène,
c'est dans le tableau à la page 7 de notre mémoire cette fois-ci, et non pas de l'annexe, où on
montrait justement la disproportion entre l'étude d'impact qui est réclamée pour un projet
hydroélectrique et celle qui l'est pour une centrale thermique.

3370 Bon. Dans ce cas-là, l'enjeu, c'est 2.5 millions de tonnes de gaz à effet de serre par
année. Et l'autre enjeu qui est subséquent à ça, c'est est-ce qu'on en a absolument besoin
maintenant pour le développement économique? Est-ce qu'on doit faire des projets comme les
alumineries, par exemple? Ma réponse va être oui, il faut voir dans un ensemble et, même
l'aluminium, par exemple, sert à faire entre autres des véhicules plus légers et plus efficaces
3375 pour réduire les émissions dans les transports, par exemple. Donc, d'une façon, il faut voir
d'une façon globale les filières.

Par contre, à la marge, construire, autoriser maintenant la centrale du Suroît, c'est faire
en sorte que pour les 30 prochaines années, on est pris avec cette augmentation des émissions
3380 dues à cette filière-là, alors que -- et ça faisait partie des documents, justement dans l'étude
d'impact d'Hydro-Québec. On a, dans notre mémoire, souligné des résumés sur le potentiel
hydroélectrique qui était déjà soit en voie d'approbation, c'est-à-dire à l'étude, où l'étude
d'impact est sur le point d'être déposée et ceux qui sont en demande d'autorisation.

3385 Dans un cas, on a 2200 MW, dans un autre, on a 1700. On sait qu'on a aussi les
ententes *La Paix des braves* avec les Cris, on a l'entente avec les Inuits qui n'est pas comptée
là-dedans, le projet de Gull Island.

Dans ce contexte-ci, à la marge, et d'autant plus que ce n'est pas pour répondre à un
3390 besoin pressant, le fait d'ajouter de façon et de contraindre des Québécois à avoir cette hausse
des émissions à gérer, donc le projet doit être refusé.

3395

Mais si et, conditionnellement, si on tient compte de la leçon, du fait que oui, il y a une hausse de la demande qui s'en vient et qui est globale, je ne parle pas juste au Québec, oui, il y a du thermique qui se construit un peu partout, construire du thermique ici pour éviter que du thermique équivalent se fasse, parce qu'à la marge, de toute façon, c'est pas du charbon qu'on va nécessairement remplacer, mais c'est des turbines à gaz qui se construisent là en Nouvelle-Angleterre, donc beaucoup plus.

3400

Donc, à la marge, dans le contexte actuel, c'est de dire: profitons de la leçon et évitons Suroît, mais avec l'objectif de faire en sorte que les prochains projets hydroélectriques qui sont sur la table, d'autant plus qu'il y a entente avec les populations locales, bon, dans bien des cas de façon significative, qu'on aille de l'avant et qu'on accélère les processus pour gagner les quelques mois de jeu, je veux dire, qui fait en sorte qu'on aurait des productions d'énergie renouvelable pour les 30 prochaines années, plutôt que le thermique.

3405

Ensuite, peut-être pour terminer, il y a la question des crédits qu'Hydro-Québec espère avoir. Il faut considérer qu'Hydro-Québec, tout ce qu'ils peuvent avoir concrètement, c'est profiter du fait qu'ils ont utilisé plus Tracy en 1990 et que dépendamment des règles de négociation, il pourrait y avoir quelques permis additionnels, mais comme on l'indique dans notre mémoire, ça pourrait couvrir, selon nous, à peu près le tiers des émissions. Merci.

3410

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3415

Monsieur Lefebvre, à votre mémoire, page 4, je veux valider une information que vous avez indiquée à l'effet que la centrale du Suroît émettrait de nombreuses substances toxiques dans l'atmosphère, notamment du dioxyde de soufre. Je veux juste vérifier si c'est bien ça que vous vouliez dire. À ce que je sache...

3420

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

Attendez, page 4 à quel...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3425

Le premier paragraphe là, la dernière phrase.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3430

Non, c'est dioxyde de carbone, je m'excuse, il y a une coquille qui s'est glissée.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

3435

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3440 Tant qu'à y être, je vais corriger aussi à la page 3 une coquille, à l'avant-dernier paragraphe, on parle d'Hydro-Québec Distribution et c'est, bien entendu, Hydro-Québec tout court, là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3445 D'accord. Pour revenir à vos commentaires concernant les gaz à effet de serre, vous disiez que nos performances passées pourraient constituer un avantage dans l'avenir, en ce sens qu'elles diminueraient les efforts qu'on aurait à faire, mais le représentant...

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3450 C'est-à-dire qu'à la marge, ça ne diminue pas nécessairement des efforts, parce que le protocole prend 90 comme année de référence et ça dépend si aussi le fédéral décide de prendre 2000 comme année de base pour l'établissement du système de permis échangeables.

3455 Donc, ce que ça fait en sorte, c'est que ça démontre qu'on a réussi, grâce à l'hydroélectricité, mais si on fait l'inverse, c'est-à-dire que si l'Alberta décide -- parce qu'en Alberta, il y a un potentiel hydroélectrique que les pétrolières sont moins intéressées à développer mais qu'elles ont quand même dans le nord.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3460 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3465 Si eux développent leur potentiel hydro et nous on s'en va vers le thermique, par rapport à la date d'aujourd'hui, nous, on se retrouve à augmenter nos émissions.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3470 Oui. Mais si on établit la base de 1990, puis on doit tous travailler sur cette base-là au Canada, est-ce que le Québec n'aurait pas des efforts plus coûteux à faire pour le même gain par rapport à une autre province, compte tenu des efforts qu'on a faits dans le passé?

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3475 Oui, oui, oui, justement. Et c'est une des raisons pour lesquelles nous, dans d'autres instances, on s'est battu pour avoir la reconnaissance des actions précoces, c'est-à-dire, justement, des permis additionnels par rapport aux réductions qui ont été faites depuis 90 pour le Québec.

3480 Bon, cela étant dit, pour justement faire en sorte que le coût marginal supporté par les secteurs manufacturiers au Québec ne soit pas supérieur à ce qu'il va être en Alberta, par exemple.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3485 Vous indiquez différents critères aux raisons qui expliquent la lenteur du développement de l'hydroélectricité au Québec. Est-ce que votre organisme contribue ou participe à des audiences publiques relatives ou qui portent sur des projets hydroélectriques pour véhiculer le message que vous nous transmettez aujourd'hui?

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3495 On l'a fait pour Sainte-Marguerite, par exemple. Et on le fait dans ce contexte-ci, sur Suroît, mais avec notre position, justement, que je pense cohérente, qui est de considérer que oui, le développement énergétique est intrinsèque au développement économique, mais dans le contexte où on a un premier choix qui est encore là, qu'il y a eu entente avec des communautés locales, aller vers un deuxième choix qui augmente massivement nos émissions n'est pas une alternative, d'autant plus qu'il y a l'efficacité énergétique, je pense, sur laquelle il y a des choses qui seraient à mentionner, qui seraient à faire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3505 Merci, monsieur Lefebvre.

LA PRÉSIDENTE :

3510 Vous abordez la question de l'efficacité énergétique; j'aimerais vous entendre sur cette question-là. Vous dites dans votre mémoire que ça va ralentir la croissance de la demande. Alors, est-ce que c'est une bonne chose, une mauvaise chose? Vous dites que vous êtes favorable à ça, j'aimerais avoir des éclaircissements sur votre position.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3515 Quand on dit que ça va ralentir la croissance de la demande, c'est qu'on dit, de façon
réaliste, augmenter la production d'électricité, surtout si c'est de l'électricité renouvelable et que
ça permet de remplacer du mazout, par exemple, il n'y a pas nécessairement de limite à la
quantité qu'on peut produire dans la mesure qu'il y a toujours une énergie plus polluante qui peut
être remplacée, d'un côté. Et d'un autre côté, il faut voir de façon, je pense, réaliste, de part et
3520 d'autre, il y a des sous-évaluations et des surévaluations du potentiel. Hydro-Québec sous-
évalue le potentiel qui peut être faisable; par contre, d'autres intervenants vont le surévaluer en
considérant que l'efficacité énergétique est suffisante pour remplacer l'ajout de production.

3525 Mais on peut donner juste un exemple. Actuellement, 5 % des fenêtres dans les
maisons neuves, dans les maisons neuves, seulement 5 % des fenêtres sont efficaces, ce qui
a l'air incroyable aujourd'hui. Juste adopter le Code national de l'énergie pour les habitations, le
code fédéral, puis l'adopter au Québec X ce qui n'est pas fait encore, c'est fait en Ontario, mais
qui est pas fait ici X on aurait un gain d'à peu près de 25 % au niveau du rendement énergétique
pour les maisons neuves. Et juste le fait de faire ça, on viendrait de réduire le coût qu'Hydro-
3530 Québec devrait mettre, l'investissement qu'Hydro-Québec devrait faire dans son plan global
d'efficacité énergétique. Donc, l'argent qu'ils sont prêts à mettre, on pourrait aller plus loin pour
faire autre chose.

LA PRÉSIDENTE :

3535 On vous remercie beaucoup, monsieur Lefebvre.

M. JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE :

3540 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3545 Alors, j'inviterais maintenant, concernant le droit de rectification, monsieur Macky Tall.

M. MACKY TALL :

Madame la présidente.

3550

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Tall.

3555

M. MACKY TALL :

3560

Alors, les rectifications, donc, que nous voulons apporter concernent dans un premier temps le mémoire de l'AQLPA. Donc, à la page 4 du mémoire, le mémoire mentionne que la norme de particules passera de 120 ug/m; à 30, et le rectificatif que nous voulons apporter est que la norme de 120 ug/m; sera conservée et concernent les particules totales, tandis que la future norme de 30 concerne les particules de diamètre inférieur à 2.5 microns.

3565

Le rectificatif suivant concerne le mémoire déposé par Héritage Saint-Bernard. Donc, à la page 6 du mémoire, le mémoire indique que l'étude d'impact n'a pas évalué l'effet combiné des émissions de la centrale thermique et de celles des véhicules circulant sur la future autoroute 30.

3570

Le rectificatif que nous souhaitons apporter, madame la présidente, est que les impacts cumulatifs ont été étudiés dans l'étude d'impact, ils sont décrits au chapitre 6 du rapport principal de l'étude d'impact, dans les sections 6.1.1.4 et 6.5.2. Il a été montré que ces effets sont mineurs.

3575

À la page 4 du mémoire, il est mentionné que le bilan financier de ces multiples transactions s'est soldé par un revenu net de 3 G\$. Et le rectificatif que nous voulons apporter, c'est que les exportations ont généré un revenu non pas net mais brut de 3,1 G\$. Donc, il y a là une différence comptable importante.

3580

Le rectificatif suivant concerne le mémoire du Syndicat de l'UPA de Saint-Louis-de-Gonzague. Donc, à la page 1 de ce mémoire, il est stipulé que le talus est construit sur trois faces. Et le rectificatif est que le talus sera construit sur quatre faces et le remblai sera utilisé sur toute la zone du site.

3585

Également à la page 1 du mémoire, il est mentionné que tenant compte que l'espace libéré entre le site et l'emprise de l'autoroute 30, soit 500 mètres. Et le rectificatif est que la distance entre la centrale et l'autoroute 30 est de 400 mètres.

3590

En ce qui concerne le mémoire présenté par l'IREQ ou le Syndicat des scientifiques de l'IREQ, excusez-moi, nous avons quelques correctifs à apporter. À la page 7, il est écrit dans le mémoire:

Par ailleurs, précisons d'emblée qu'Hydro-Québec, le producteur, propose la construction d'une centrale au gaz naturel à cycle combiné, ayant une puissance brute autorisée de 900 MW avec une mise en service à la fin de 2006 et une production annuelle d'énergie de 7,2 TWh, pour un coût de construction de 550 M\$ et un coût de revient de l'ordre de 6 ¢/kWh.

3595

Le rectificatif est que l'énergie annuelle moyenne sera de 6.5 TWh.

À la page 8 du mémoire, il est affirmé:

3600

Avant que la production d'électricité de la centrale le Suroît ne soit rapatriée pour répondre aux besoins en électricité du Québec, au-delà de l'horizon 2011, telles qu'en témoignent les récentes décisions de la Régie de l'énergie, cette centrale servira en premier lieu à profiter des opportunités de marché.

3605

Et le rectificatif est que la centrale, dès sa mise en service, servira à répondre à nos marchés, en premier lieu celui du Québec.

À la page 19 du mémoire, donc dernier commentaire sur ce mémoire, il est mentionné, donc, à la page 19:

3610

Alors que d'aucuns savaient que cet alignement était en soi irréaliste, le maintien de ce principe présidant au lancement de nouveaux aménagements hydroélectriques a fait en sorte qu'aucun aménagement significatif n'a été autorisé durant les quatre dernières années.

3615

Le rectificatif est de rappeler que la centrale Toulustouc de près de 500, de plus de 500 MW, ainsi que la centrale Mercier ont été autorisées au cours de quatre dernières années.

3620

Nous souhaitons également, madame la présidente, apporter des éclaircissements au niveau de la présentation du mémoire de Au Courant et en particulier, donc, il a été mentionné de façon verbale, pas dans le mémoire, et je cite, que monsieur Thierry Vandal aurait mentionné: *On s'en fout des impacts environnementaux. On s'en fout des impacts tarifaires+, et ceci n'a jamais été mentionné, ni directement ni indirectement.

3625

Il a également été mentionné verbalement: *HQ dit ouvertement qu'ils ne feront pas d'économie d'énergie.+ Encore une fois, madame la présidente, le rectificatif est que ni directement ni indirectement Hydro-Québec n'a fait une telle mention.

3630

Je voudrais également, madame la présidente, pour conclure, profiter de l'occasion pour mentionner que nous avons, en travaillant assez rapidement, pu compléter les études que vous nous aviez demandées au niveau des analyses de mercure dans les sols du bassin SB-8 et, donc, vous verrez dans ces résultats que nous déposons ce soir, que les résultats sont inférieurs au critère A et il n'y a donc pas de contamination au mercure dans le bassin SB-8.

3635

Nous avons également retrouvé l'étude de 1989 intitulée *Étude de la vocation des propriétés d'Hydro-Québec le long du canal de Beauharnois*, à laquelle il avait été fait référence dans un mémoire précédent, et nous ferons parvenir, donc, à la Commission, 14 exemplaires en début de semaine prochaine par la poste. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Tall.

3640

Alors, ceci met fin à la partie publique des travaux de la Commission. Au cours de la deuxième partie de l'audience, 31 mémoires ont été présentés, 3 autres mémoires ont aussi été déposés à la Commission sans être présentés.

3645

Je désire remercier l'ensemble des participants pour leur utilisation adéquate de l'examen public et d'avoir contribué au déroulement serein, respectueux et courtois de la procédure.

3650

Plus particulièrement, je remercie le promoteur et le personnel d'Hydro-Québec, les personnes-ressources pour leur collaboration, les citoyens, les groupes et les entreprises pour leur participation assidue et pour leur témoignage.

3655

À compter de maintenant, la Commission analysera toutes les informations reçues et fera connaître sa position dans le rapport qu'elle remettra au ministre de l'Environnement, au plus tard le 3 janvier prochain. Je vous rappelle que le ministre a 60 jours après la date de dépôt pour rendre public le rapport.

3660

Je pense qu'on ne peut terminer cette rencontre sans remercier le personnel de la Commission, sans les nommer, je les ai déjà nommés plusieurs fois, pour leur soutien et leur implication afin de rendre possible la tenue de ces rencontres publiques.

3665

Merci aussi au personnel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, messieurs Moisan et Métivier. Enfin, un merci sincère à madame Lise Maisonneuve, la sténotypiste officielle, sans qui il serait impossible de reconstituer les propos exacts que nous avons tenus au cours de la première et de la deuxième partie de l'audience.

3670

Alors, merci à tous, vous pourrez certainement nous lire dans quelques mois et je déclare cette deuxième partie de l'audience publique close. Je vous remercie à toutes et à tous, et une bonne fin de soirée.

3675

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3680

ET J'AI SIGNÉ:

3685

LISE MAISONNEUVE, s.o.